

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1997

The
cop
ma
the
sig
che



This
Ce e

10:



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

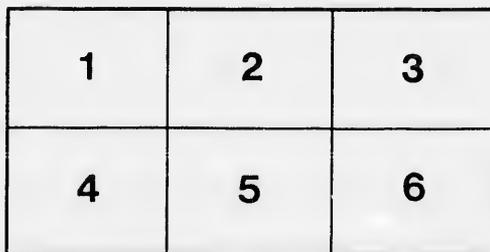
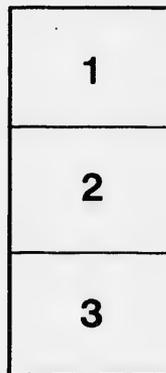
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La Bibliothèque de la Ville de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

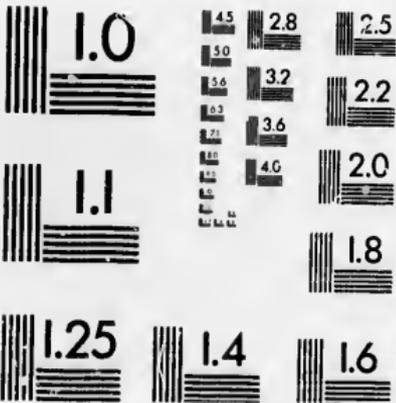
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

36654

ENV. 944

Jv827

Q3

DISCOURS

SUR LE

BUDGET

H

PRONONCÉ A

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

LE 5 DÉCEMBRE 1890

L'HON. M. JOSEPH SHEEHY

TRESORIER DE LA PROVINCE

ET

DISCOURS

DE

L'HON. M. MERCIER

PREMIER MINISTRE

Prononcé à l'Assemblée Législative de Québec le 31 Décembre 1890

EN RÉPONSE A LA CRITIQUE DE L'EXPOSÉ FINANCIER PAR M. HALL,
DÉPUTÉ DE MONTREAL, DIVISION No. 5.



QUÉBEC

1890

AVEC LES SOUSCRIPTIONS
L'ÉDITEUR
Joseph Sheehy



LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO

I

DISCOURS

SUR LE

BUDGET

PRONONCÉ A

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

LE 5 DÉCEMBRE 1890

PAR

L'HON. M. JOSEPH SHEHYN

TRÉSORIER DE LA PROVINCE



QUÉBEC

1890

11 71
1111

DISCOURS

SUR LE

BUDGET

Prononcé à l'Assemblée Législative de Québec

LE 5 DÉCEMBRE 1890

PAR

L'HON. M. JOSEPH SHEHYN

TRÉSORIER DE LA PROVINCE

M. L'ORATEUR, avant de proposer que la Chambre se forme en comité des subsides, je vais donner un exposé aussi complet et aussi clair que possible de la situation financière de la province.

L'importante question de notre état financier a été souvent le sujet de débats sérieux et dans cette Chambre et dans la presse. J'espère que, comme par le passé, la discussion sur ce sujet sera faite avec calme et réflexion, pour le plus grand bien du pays et non pour jeter la confusion dans les esprits.

Je sais fort bien que le sujet que j'ai à traiter est aride et aucunement de nature à intéresser, car, pour un grand nombre, tout discours qui repose sur les chiffres est ennuyeux et stérile. Mais que l'on se rappelle bien que la question des finances est une des principales qui puissent se traiter en cette Législature, et que le pays exige que l'on s'en occupe avec autant d'intelligence et de bonne volonté que cela nous est facile. Je réclame donc l'indulgence de la Chambre pour tout le temps qu'elle aura à m'écouter.

Pour permettre aux honorables députés de comprendre plus facilement les remarques que je vais faire, il est nécessaire d'indiquer de suite l'ordre que je vais suivre :

1. Exposé et remarque sur l'exercice 1889-90 ;
2. Etat de l'actif et du passif ;
3. Dette flottante ;
4. Conversion ;
5. Observation sur l'exercice en cours ;
6. Remarques générales sur la situation.

Les opérations, telles que contenues dans les comptes publics, se résument comme suit :

RECETTES POUR L'ANNÉE FISCALE 1889-90

Gouvernement fédéral.....	\$ 1,278,952 80
Terres de la Couronne.....	918,627 77
Administration de la justice.....	226,727 64
Percentage sur les émoluments des officiers publics.....	6,720 00
Licences.....	438,454 20
Législation.....	5,753 16
Asiles des aliénés, contribution des municipalités et patients.....	14,399 26
<i>Gazette Officielle</i>	20,222 08
Edifices publics.....	1,531 66
Revenu casuel.....	2,237 08
Contribution au fonds de retraite des fonctionnaires.....	7,295 69
do aux dépenses d'inspection des compagnies d'assurance....	525 60
Ecoles industrielles.....	45 60
Taxes sur les corporations commerciales.....	130,212 74
Intérêts sur dépôts en banque et sur prêts.....	109,563 76
Prime, escompte et échange.....	935 81
Intérêts sur le prix de la vente du chemin de fer Q. M. O. & O.....	368,520 32
Inspection des chemins de fer.....	288 00
Remboursements.....	5,770 21
Total des recettes ordinaires.....	\$ 3,536,783 79

ement les remarques
is suivre :

Fonds de prêt aux municipalités.....	3,200 00	
Prêt aux incendiés de Québec.....	623 28	
Casernes des Jésuites, produit de la vente.....	30,000 00	33,823 28
<hr/>		
<i>Fonds en fidéicommiss.</i> —Fonds de pension de retraite des instituteurs.....	8,802 93	
Fonds d'amortissement de la cité de Hull.....	1,902 50	
Fonds des licences de mariage.....	7,608 00	18,313 43
<hr/>		
Total des recettes de toute nature.....		\$3,583,920 50

résumé comme

PAIEMENTS DURANT L'ANNÉE FISCALE 1889-90

..\$ 1,278,952 80
.. 918,627 77
.. 226,727 64
.. 6,720 00
.. 438,454 20
.. 5,753 16
.. 14,399 26
.. 20,222 08
.. 1,531 66
.. 2,237 08
.. 7,295 69
.. 525 60
.. 45 60
.. 130,212 74
.. 109,563 76
.. 935 81
.. 368,520 32
.. 288 00
.. 5,770 21
..\$ 3,536,783 79

Dette publique.....	\$1,259,406 88
· Législation.....	312,918 81
Gouvernement civil.....	255,144 20
Administration de la justice, y inclus la police.....	516,747 28
Ecoles de réforme et industrielles.....	75,000 00
Inspections des bureaux publics.....	8,136 22
Instruction publique.....	366,835 00
Institutions littéraires et scientifiques.....	9,650 00
Arts et manufactures.....	10,000 00
Agriculture.....	98,636 54
Sociétés et chemins de colonisation.....	140,050 00
Immigration.....	8,744 28
Repatriement.....	2,221 25
Travaux et édifices publics.....	148,841 23
Asiles d'aliénés.....	230,000 00
Institutions de bienfaisance.....	44,206 00
Services divers.....	26,675 12
Agent en France.....	2,500 00
Département des terres de la Couronne.....	239,832 20
Fonds des municipalités.....	216 00
<i>Gazette officielle</i>	14,079 71
Timbres, licences, etc.....	8,345 82
Pensions payées.....	18,866 11
Chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa & Occidental, à compte de frais d'exploitation.....	5,000 00

Fonds de bâtisse et des jurés, sommes payées par les shérifs à même les deniers perçus.....	8,416 37
Licences, sommes payées par les employés du revenu à même les deniers perçus par eux	38,259 98
Sherbrooke Hospital et Orphan Asylum.....	1,000 00
Inspections des chemins de fer.....	1,000 00
Impression du rapport du surintendant de l'Instruction Publique.....	2,331 75
Distribution de "L'Enseignement Primaire" aux Instituteurs de la Province.....	2,000 00
Distribution des amendements au code municipal.....	250 00
Exhibition des comtés de Chicoutimi et Saguenay.....	2,000 00
Jos. Dussault, pour 10,000 exemplaires de "La Baie d'Hudson".....	1,500 00
Hôpital de Fraserville	500 00
Hôpital de Témiscamingue.....	500 00
Hôtel-Dieu, St Hyacinthe.....	500 00
Hôpital des Sœurs Grises, St-Jérôme.....	500 00
Collège St-Bernardin de Waterloo.....	500 00
Fonds de retraite des instituteurs, allocation annuelle	1,000 00
Transcription des registres, etc., bureau du Régistrateur, Montréal-Ouest.	5,154 72
Secours aux habitants réduits à la misère, des Côtes du Labrador.....	3,844 14
Annuité à Madame Gaspard Drolet.....	333 33
Secours aux incendiés de St-Sauveur en mai 1889.....	10,000 00
Total des dépenses ordinaires.....	\$3,881,672 95
Nouveau palais du parlement, Québec, construction.....\$	162,760 00
Nouveau palais de justice, Québec, construction	49,037 36
Spencer-Wood, serre, cellier, remises, etc.....	10,231 00
Ponts métalliques dans les municipalités.....	76,460 42
Palais de justice et prisons, districts ruraux, voûtes neuves	4,534 47
Explorations, comtés de Dorchester, Lévis, etc.....	9,824 50
Cour de Circuit de Kamouraska et bureau d'enregistrement	2,512 00
Bibliothèque du code civil.....	6,000 00
Dictionnaire numérique de Boucherville	2,785 00
Héritiers de feu John Langelier	5,000 00
Portraits des Présidents de la Chambre	1,600 00
Frère Arnold, réparations à son école, Montréal.....	999 38

me les	
.....	8,416 37
eniers	
.....	38,259 98
.....	1,000 00
.....	1,000 00
.....	2,331 75
de la	
.....	2,000 00
.....	250 00
.....	2,000 00
.....	1,500 00
.....	500 00
.....	500 00
.....	500 00
.....	500 00
.....	500 00
.....	1,000 00
est.	5,154 72
.....	3,844 14
.....	333 33
.....	10,000 00
.....	<u>\$3,881,672 95</u>

Achat de la bibliothèque dé feu le juge Polette	3,000 00	
Héritiers de feu le juge Loranger	2,182 40	
Nouvelle carte de la province	10,200 00	
Corporation de la cité de St-Jean	3,500 00	
Installation des deux Chambres de la Législature	4,640 00	
Ecoles du soir	19,737 45	
Impression, etc., des lois pour corriger une omission en 1878.	6,500 00	
Compagnie du Pont de Québec	404 53	
Règlement des biens des jésuites	400,000 00	
Codification des lois	36,675 00	818,583 51
Subsides aux chemins de fer	327,417 97	
Construction du chemin de fer Q. M. O. & O.	16,000 00	343,417 97
<i>Fonds en fidéicommis</i> :—Licences de mariage ; distribuées au conseil protestant de l'instruction publique	7,164 00	
Cautionnements des officiers publics	250 18	
Fonds du palais de justice d'Aylmer	1,749 80	
"La Canadienne", Cie d'assurance sur la vie, dépôt, partie remise.	5,000 00	
Cie de chemin de fer de Montréal et lac Maskinongé, dépôt en garantie, remboursement	3,903 64	
Cie du chemin de fer de Témiscouata, dépôt en garantie, remboursement	55,752 57	
Cie du chemin de fer de Québec et lac St-Jean, dépôt en garantie, remboursement	195,413 03	269,233 22
Total des paiements de toute nature	<u>\$5,312,907 65</u>	

ÉTAT DE LA CAISSE

A montant en caisse le 30 juin 1889	\$2,210,019 79
Ajouter : montants provenant de fonds en fidéicommis	18,313 43
" Mandats non payés le 30 juin 1890	112,571 45
	<u>\$2,340,904 67</u>

Moins excédant des paiements sur les reçus pour l'exercice 1889-90	\$ 1,473,067 36	
Moins paiements de fonds en fidéicommis	269,233 22	
Moins mandats émanés en 1889 mais payés en 1890....	73,259 66	1,815,560 24
Total en caisse le 30 juin 1890.....		\$ 525,344 43

I

Observations sur l'exercice 1889-90

Ainsi que l'indiquent les comptes publics, la totalité des recettes et des paiements de cet exercice a été comme suit :

Total des paiements		\$ 5,312,907 65
Recettes totales, y compris les fonds en fidéicommis, et les remboursements		3,588,920 50
Excédant des paiements sur les recettes		1,723,987 15
Argent en caisse le 30 juin 1889		2,210,019 79
A déduire l'excédant des paiements		1,723,987 15
		486,032 64
Mandats non payés au 30 juin 1890	\$ 112,571 4	
Moins mandats de 1889 payés en 1890	73,259 66	39,311 79
Il reste une balance de		\$ 525,344 43

ce qui correspond à l'argent en caisse au 30 juin 1890, comme l'accusent les comptes publics.

Cet état, naturellement, ne donne que l'ensemble des opérations de cet exercice, mais n'indique pas exactement la situation.

Pour établir la différence entre les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires, il faut déduire certaines sommes :

Ainsi la totalité des paiements s'est élevée à	\$ 5,312,907 65
De ces paiements il faut déduire :	
Fonds en fidéicommis	269,233 22
Déduisant la totalité des paiements à	\$ 5,043,674 43

D'une autre part la totalité des recettes a été de.....	\$3,588,920 50	
Moins les dépôts en fidéicommiss.....	18,313 43	\$3,570,607 07
Donnant pour les dépenses spéciales ou extraordinaires.....		\$1,473,067 36

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Le montant total affecté aux dépenses extraordinaires, d'après les comptes publics, se répartit comme suit :

Divers (comptes publics, page 15).....		\$ 818,583 51
Subsides aux chemins de fer.....		343,417 97
		\$ 1,162,001 48
Différence entre recettes et dépenses ordinaires.....	\$ 345,177 16	
Moins recettes spéciales.....	34,111 28	311,065 88
Montant réel des dépenses extraordinaires....		\$ 1,473,067 36

Les chiffres que je viens de soumettre sont de nature à établir aussi clairement que possible quelle est la somme imputable au capital, ainsi que le chiffre de la dépense ordinaire. Ces états, ainsi que les comptes publics, contiennent les renseignements les plus complets sur les opérations de cet exercice et devront satisfaire toutes les exigences. Cependant, les organes politiques de nos adversaires se sont empressés d'interpréter faussement ces chiffres officiels lorsqu'ils furent livrés à la publicité. Ainsi, au lieu de faire une appréciation raisonnée de notre administration et de discuter les questions au mérite, les plunitifs de la presse oppositionniste ont eu recours à la mystification.

On a voulu surtout démontrer que notre politique financière était extravagante et ruineuse, parce que nous avons dépensé une somme de \$1,473,067.36, à titre de dépenses extraordinaires. On a crié bien fort contre cet item, mais on a eu le soin de ne pas dire un mot sur les détails qui en constituent l'ensemble et qui s'expliquent facilement en jetant un coup d'œil sur les comptes publics, pages 15, 17. On s'est attaqué surtout à cette dépense, mais on n'a pas dit pour quelle fin elle avait eu lieu, ni qu'ils étaient aussi responsables que nous pour cette même dépense qui avait été faite pour des travaux publics dûment autorisés et sanctionnés par la Législature. A la page 15, sous la rubrique de dépenses spéciales, est entrée une somme de \$818,583.51 qui forme partie de cette dépense pour laquelle nous sommes, si déloyalement blâmés, et qui se décompose comme suit : \$400,000 payés en règlement des biens des Jésuites, règlement unanimement décrété par la Chambre ; nos adversaires savaient fort bien que cette question une fois réglée et le crédit voté, tout ce que le gouvernement avait à faire c'était

de payer ; \$211,297.16 ont été payées pendant cet exercice pour la construction du palais législatif et la cour de justice à Québec, obligations reconnues par ces messieurs et qu'ils admettent, car cette dépense découle de leur propre politique ; mais pas un mot d'explication dans leur critique sur ce fait. Il y a aussi d'autres items qui forment un montant de \$200,000 en chiffres ronds, tels que ponts métalliques dans les municipalités, codification, etc., tous ces articles avaient été votés à la session précédente, et le gouvernement était obligé d'honorer ces obligations à leur échéance. La somme de \$269,233.22 a été payée pour remboursement de fonds en dépôt, ils la mettent dans leurs calculs comme dépense, bien qu'elle n'en soit pas une ; cependant cette somme fait partie du montant pour lequel ils nous critiquent si injustement.

A la page 17, \$343,417.97 payées en subsides à différentes compagnies de chemins, en vertu de crédits statutaires ; tout le monde est en faveur de cette politique de chemin de fer, et avant 1887 on avait accordé des subventions pour un montant d'au delà de \$2,000,000 et en 1888 pour \$3,000,000 (chiffres ronds). Les subventions accordées par nos adversaires et celles qui ont été votées en 1888 s'élèvent à une somme de \$5,000,000, peut-être plus, qui, étant devenues des crédits statutaires, obligent le trésorier à les payer au fur et à mesure qu'ils deviennent dus, car c'est une obligation à laquelle le gouvernement ne peut se soustraire. Cependant, dans leur critique sur la totalité de la dépense, ces messieurs ignorent sciemment ou non ces détails. Je suis convaincu que la Chambre comprendra la conduite illogique de nos adversaires, lorsqu'ils condamnent en bloc ce qu'ils ont approuvé en détail.

Ils se prononcent toujours pour tout ce qui augmente leur prestige, appuient fortement presque toutes les mesures populaires, mais une fois engagés dans cette politique et qu'il faut solder la note, ces messieurs jettent des cris d'alarme sur l'augmentation des dépenses, ils oublient que dans la majeure partie des cas, ils les ont encouragées et appuyées.

Ils sont en faveur de la politique des chemins de fer, politique excessivement dispendieuse et la cause principale de notre dette ; cependant, dans leurs calculs ils prennent les totaux de la dépense et laissent dans l'ombre les sommes particulières payées pour cette fin. En un mot, ils sont en faveur de la dépense, mais ils sont contre une fois qu'elle est faite.

Ah ! monsieur l'Orateur, nous, de ce côté-ci de votre fauteuil, nous avons eu assez de nerf pour demander les crédits nécessaires pour améliorer le sort de nos concitoyens, mais nous avons aussi le courage d'accepter la responsabilité de nos actes et nous ne reculons pas devant le devoir qui nous incombe de dire franchement à la Législature quel est l'état viridique de la situation des finances. Quand la pro-

vince, par la voie de ses législateurs et en vertu de crédits statutaires, a contracté légitimement des obligations, pourquoi les honorables messieurs qui siègent sur les banquettes de la gauche crient-ils que nous avons fait des dépenses extraordinaires et grevé le Trésor à l'aveugle?—C'est que de ce côté-là de la Chambre on ne regarde pas aux moyens, pourvu que l'on réussisse à déprécier la politique du gouvernement.

Dans mon exposé budgétaire de 1889, j'estimais les recettes ordinaires probables à.....	\$ 3,405,672 80
la somme réellement encaissée a été de..	3,536,783 79
Soit.....	\$ 131,110 99

de plus que mes prévisions d'alors, mais \$152,888.41 de moins que mes estimations révisées de la dernière session.

Cet excédant de recettes devait porter principalement sur le produit des terres de la Couronne, lesquelles, suivant l'estimation du Commissaire, devaient donner une somme de \$1,200,000 tandis qu'elles n'ont réellement produit que \$918,627.77.

Cette différence entre la somme perçue et l'estimation de l'honorable Commissaire s'explique facilement si l'on tient compte de la stagnation et de la dépression dans le commerce de bois, de la baisse soudaine du prix du bois équarri, de l'encombrement du marché, résultant de la concurrence toujours de plus en plus redoutable des pays forestiers d'Europe, des droits d'entrée imposés par les Etats-Unis sur nos bois sciés, des faillites de maisons importantes rejetant sur notre marché d'énormes quantités de bois de toutes sortes vendus et impayés. Autant de causes, d'après l'honorable Commissaire, qui, non seulement ont induit les marchands de bois à ne pas opérer la descente de tous les bois coupés, mais encore ont rendu impossible la vente, suivant le cours ordinaire des affaires, des quantités disponibles et la perception complète des droits de coupe et autres sommes importantes dues au département. Les autres articles du revenu ont produit en moyenne la somme sur laquelle je comptais.

Si d'un côté les terres de la Couronne ont donné \$300,000 en moins, d'un autre côté le chapitre de la dépense indique un chiffre plus élevé que celui de mes estimations révisées. Cet excès de dépense a porté principalement sur les items suivants :

Service d'intérêt, \$72,000 en plus que mes estimations ; législation, \$83,000. Cet excédant de dépenses s'explique comme suit :

Dépenses exceptionnelles pour salaires des clercs de session et messagers et autres services, causées par la longueur de la session.....	\$ 9,500 00
Pour impressions et reliures, causée par une augmentation graduelle de plusieurs années et règlement définitif de tous comptes jusqu'au 30 juin 1890.	15,000 00

Pour payer les dépenses encourues par les différents comités pendant la dernière session, pour sténographes, témoins, etc., soit \$5,000. Pour rencontrer les dépenses en rapport avec les élections générales, \$50,000. Administration de la justice, dépense imprévue de \$48,000 de plus que l'année précédente, causée par un surcroît de procès criminels très coûteux. Dépenses additionnelles pour la colonisation. Travaux publics, pour réparations aux palais de justice et cours, réparations urgentes et nécessaires, d'après les rapports des ingénieurs du département. Les terres de la Couronne indiquent une augmentation dans la dépense, comparée avec l'année précédente, mais cette différence avait été prévue par des estimations supplémentaires à la dernière session. A l'exception des frais additionnels pour la justice et la dépense en rapport avec la législation, toutes les autres augmentations avaient été mentionnées dans ces estimés.

J'avoue qu'il devient de plus en plus difficile de limiter la dépense de l'administration générale, à cause de l'augmentation de l'intérêt, et en raison de l'extension du service des travaux publics et autres qui correspondent à l'augmentation de la population. Constamment de nouvelles demandes se produisent, et de plus, il est presque impossible de résister à la pression exercée sur le gouvernement par le peuple qui veut une politique généreuse et en rapport avec les besoins du pays. Cependant, que l'on veuille bien se rappeler qu'il est impossible, avec le produit seul de nos ressources ordinaires, de faire face aux exigences et aux besoins que nécessite une telle politique. Le pays et la Chambre sont en faveur d'une politique vigoureuse tendant à hâter le développement de nos ressources, mais il ne faut pas oublier que ces choses ne peuvent s'accomplir sans certains sacrifices de la part de ceux qui profitent de cette politique; après cela, que l'on ne vienne pas nous blâmer si la dépense n'est pas aussi restreinte qu'elle pourrait l'être, puisqu'il arrive assez fréquemment que ceux-là mêmes qui ont contribué pour leur large part à encourager la dépense, sont souvent les premiers, une fois leur but atteint, à oublier ce qu'ils avaient prôné.

Avant de passer à un autre chapitre, je crois que les tableaux suivants ne seront pas sans intérêt pour la Chambre et le pays, vu que nos adversaires se sont plu à crier sur tous les tons que notre politique était extravagante et ruineuse. De plus, je tiens à démontrer jusqu'à quel point ils sont erronés dans les accusations qu'ils ne se gênent pas de lancer contre nous.

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ORDINAIRES DE 1888 A 1890

1888 Recettes ordinaires.....	\$ 3,738,228 39
1889 do do	3,627,932 20
1890 do do	3,536,495 79

Le total des recettes pour ces trois années s'élève à la somme de.. \$10,902,656 38

Ce qui représente une moyenne annuelle de.....	3,634,218 79
1888 dépenses ordinaires.....	3,365,032 36
1889 do do	3,543,618 64
1890 do do	3,881,672 95

Total de la dépense pour ces trois années..... \$10,790,323 95

Moyenne des dépenses par année : \$3,596,774.65. Le chiffre de la dépense ordinaire est donc inférieur aux recettes, et démontre un surplus pour ces trois années de \$1,232.43, résultat bien différent de celui obtenu par nos adversaires.

Maintenant mettons ce tableau en regard des chiffres suivants :

TABLEAU DES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES POUR 1882, 1883, 1884
ET POUR 1885, 1886 ET 1887

	<i>Recettes.</i>	<i>Dépenses.</i>	<i>Déficits.</i>
1882.....	\$2,666,051 94	\$2,874,910 16	\$208,858 22
1883.....	2,755,707 21	3,096,943 27	341,236 06
1884.....	2,823,565 30	3,124,619 94	301,054 64
Total.....	\$8,245,324 45	\$9,096,473 37	\$851,148 92

Le total des recettes pour ces trois années s'élève à la somme de \$8,245,324.45, donnant une moyenne de recettes par année de \$2,748,441.48, et le total de la dépense pour ces trois années est de \$9,096,473.37, ce qui donne une dépense moyenne annuelle de \$3,032,157.79 et pour résultat un déficit annuel de \$283,716,31.

Examinons maintenant le tableau suivant :

	<i>Recettes.</i>	<i>Dépenses.</i>	<i>Déficits.</i>
1885.....	\$2,926,147 95	\$2,936,733 86	\$ 10,585 91
1886.....	2,949,562 15	3,032,607 25	83,045 10
1887.....	2,965,566 62	3,288,797 78	323,231 16
	\$8,841,276 72	\$9,258,138 89	\$416,862 17

Le total des recettes pour ces trois années est de \$8,841,276 72, donnant une moyenne de recettes par année de \$2,947,092.24. Le total de la dépense ordinaire pour cette période est de \$9,258,138.89. Donc moyenne de dépense par année de \$3,085,046.29 et déficit total pour les trois années de \$416,862.17.

En examinant les trois tableaux que je viens de soumettre, l'on voit de suite que ces trois années de notre administration se soldent par un surplus de \$112,332.43. Nous avons donc, avec nos recettes ordinaires, réussi pendant ces exercices à couvrir et au delà toutes nos dépenses ordinaires. De sorte que sous ce rapport nous n'avons pas augmenté la somme de nos obligations.

Comparons ce résultat avec celui obtenu par nos prédécesseurs de 1882 à 1884. Nous constatons dans les opérations ordinaires un déficit de \$851,148.92 et, de 1885 à 1887, un déficit de \$416,862.17. En additionnant ces deux sommes nous arrivons à un découvert total de \$1,268,011.09 sur les opérations ordinaires de six années ! Il est facile de voir, par les chiffres que je viens de donner, jusqu'à quel point étaient fondées les accusations qu'ils portaient à pleines colonnes dans leurs journaux. Ou ils écrivaient en connaissance de cause, ou ils acceptaient pour prouver ce qui ne l'était pas. Dans un cas comme dans l'autre ils étaient coupables, puisqu'ils agissaient avec l'idée bien arrêtée de tromper le peuple sur la véritable situation. D'un autre côté, s'ils admettaient pour vrai ce qui ne l'était pas, leurs écrits étaient également perfidieux.

Nous avons dépensé plus que nous le prévoyions, cela n'est pas contestable, mais tout de même nos recettes ont suffi pour couvrir nos dépenses ordinaires. Nos adversaires, pendant les six dernières années qu'ils ont été au pouvoir, ont dépensé moins, cela est admis, mais malheureusement, tout en dépensant des sommes moindres pour certaines fins, ils ont réussi à accumuler, entre les recettes et les dépenses ordinaires, un déficit de \$1,268,011.09. En présence d'un tel résultat, je demande à tout esprit impartial quelle est la meilleure des deux administrations ? Est-ce celle qui dépense moins, mais dont les services ordinaires se soldent par un découvert de \$1,268,011.19 ? ou bien celle qui dépense plus, mais qui démontre sur ce même chapitre un surplus de \$112,332.43 ? Il suffit de poser une semblable question pour qu'elle soit résolue.

Je crois maintenant avoir donné tous les renseignements désirables sur le dernier exercice. Dans tous les cas, j'ai exposé la situation telle qu'elle est réellement, et la Chambre peut être certaine que les chiffres que je viens de lui soumettre sont incontestables à tout point de vue.

Le dernier exercice n'a pas certainement donné les résultats que nous avions lieu d'attendre ; mais cela est dû à des circonstances que nous n'avons pu contrôler. La

stagnation dans le commerce de bois a eu naturellement pour effet de diminuer sensiblement nos revenus provenant des terres de la Couronne ; mais cet état de choses ne peut être que momentané, et avec la reprise des affaires dans ce genre d'industrie, ce qui ne peut retarder, le revenu provenant de cette source ne saurait manquer d'atteindre le chiffre prévu par l'honorable Commissaire. Avec de la prudence et une surveillance des plus rigoureuses dans l'administration, il est possible de restreindre la dépense dans certains cas ; mais il ne faut pas oublier que le service des intérêts ne peut faire qu'augmenter avec le temps ; ainsi, il était de \$977,760.32 en 1886, et, aujourd'hui, il est de \$1,259,406.88 ; différence en plus de \$281,646.56.

Je considère toutefois que la différence entre les recettes et les dépenses n'est qu'accidentelle ; car avec la reprise des affaires et les nouvelles sources de revenu qui vont être prélevées, cette différence devra disparaître.

DÉPENSES SPÉCIALES

Ne pouvant nous attaquer sérieusement sur le chapitre des dépenses ordinaires, nos adversaires se sont rabattus sur les dépenses dites spéciales ou extraordinaires, dans le but bien évident de jeter la confusion dans l'esprit des gens qui ne sont pas en position de juger par eux-mêmes de la distinction à faire entre les dépenses du service ordinaire et les dépenses à compte du capital. A entendre parler ces messieurs et à en juger par tout ce qui a été écrit dans leurs journaux, on serait porté à croire que nous avons inventé cette distinction, tandis qu'en parcourant les débats sur les budgets, lorsque nos amis de la gauche étaient au pouvoir, il est facile de voir qu'ils étaient très particuliers sur ce chapitre. Pour s'en convaincre, on a qu'à étudier les discours de monsieur Desjardins qui n'était pas, il est bien vrai, le trésorier *de facto*, mais qui était l'avocat officiel et autorisé, dans l'intérêt de ses amis, d'exposer et de défendre les grandes théories d'économie politique du parti ministériel d'alors. Malgré ses savantes démonstrations en ces matières, je dois avouer que ses principes n'ont pas toujours été d'accord avec ses théories. Il n'a pas toujours été d'un rigorisme absolu dans toutes les circonstances, cela dépendait beaucoup des intérêts en jeu. Ministériel, dans les cas les plus défavorables, il contemplait avec faveur les extravagances et les faiblesses de son parti, même celles qui étaient condamnées par ses amis ; mais, dans l'opposition, tous les grands principes qu'il étalait avec tant de complaisance lorsqu'il était ministériel n'avaient plus leur raison d'être.

Quoiqu'il en soit, il est admis par les économistes que deux budgets sont nécessaires : l'un représentant les dépenses d'un caractère permanent, et l'autre représentant celles

se rattachant aux grands travaux publics. D'ailleurs, à part ces grandes théories préconisées par les économistes, on peut donner à la dépense le titre que l'on veut, du moment que la dépense proposée a été sanctionnée par qui de droit. Ainsi donc, la distinction est parfaitement légitime lorsque la Chambre a été informée que certaines dépenses sont imputables au capital. D'ailleurs, supposons que le Trésorier vienne vous soumettre un budget de dépenses ordinaires, et qu'en outre il propose à la Chambre d'autres dépenses pour lesquelles il n'a pas de revenu. Si la Chambre considère que ces crédits seront dans l'intérêt public et qu'elle les ordonne avec connaissance de cause, elle est souveraine. C'est ce qu'admettaient nos adversaires lorsqu'ils étaient au pouvoir ; mais maintenant qu'ils sont dans l'opposition leurs principes d'autrefois ne sont plus les mêmes. D'après eux, il ne devrait plus y avoir de dépenses extraordinaires, et c'est au moyen de ces dépenses spéciales que l'on essaye d'en imposer au peuple, en confondant à dessein les dépenses ordinaires avec les dépenses extraordinaires. Ils oublièrent cependant un point essentiel, c'est qu'ils nous ont laissé des dettes que nous avons été obligés de payer comme je vais le démontrer dans un instant. En classifiant ces dépenses spéciales au sujet desquelles ils ont fait tant de bruit, on verra qu'elles se composent en grande partie de leurs propres obligations qu'il nous a fallu régler.

Le chiffre, sous la rubrique dépenses spéciales de 1888 à 1890, d'après les comptes publics, s'élève pour cette période à \$1,904,575.96 réparti comme suit :

En 1888, total de cette dépense (voir comptes publics).....	\$ 680,532 76
En 1889, " " "	405,459 69
En 1890, " " "	818,583 51
	\$1,904,575 96

Voilà donc, à part les subventions accordées aux compagnies de chemins de fer en 1888, le chiffre total dépensé sous ce titre, de 1888 à 1890 ; mais de cette somme de \$1,904,575.96 il faut déduire d'abord les recettes spéciales encaissées de 1888 à 1890 soit \$206,936.29, et si vous ajoutez à cette dernière somme les \$112,332.42 de surplus sur les opérations dites ordinaires, ces deux montants réunis s'élèvent à \$319,268.71 ; déduction faite du total de cette recette, il reste une balance de \$1,585,307.25 qui est le chiffre exact des dépenses sous cette rubrique. Tous les chiffres que je viens de donner sont pris dans les comptes publics et sont officiels. Maintenant, d'après cette augmentation, établissons le chiffre dont nos amis sont responsables et voyons ensuite ce qui doit être légitimement mis à notre charge.

Montant des réclamations réglées et des paiements faits par nous, mais qui sont virtuellement attribuables aux obligations de nos prédécesseurs :

De 1888 à 1890.

Pour construction du palais législatif	\$ 538,489 53
do do de justice.....	301,770 95
Exploration dans le comté de Dorchester et autres, en vertu d'une résolution de l'Assemblée législative le 14 juin 1886	10,000 00
Assurance sur les bâties du parlement. Dépôt remis.....	32,765 00
Arrérages aux terres de la Couronne pour faire face à d'anciennes obligations.....	55,844 93
Compensation et frais résultant d'erreurs d'arpentages de terrain, comté de Rouville—ancienne réclamation	10,500 00
Réclamation Lockwood.....	10,500 00
Héritiers J. Langelier.....	5,000 00
Corporation de la ville de St-Jean—ancienne réclamation.....	3,500 00
Impression, etc., des statuts pour rectifier une omission en 1878	6,500 00
Total des sommes payées sur les obligations de nos prédécesseurs.....	\$ 974,370 41

Etat des sommes payées à titre d'avance et de dépenses spéciales ou extraordinaires dont nous sommes responsables : de 1888 à 1890 :

1890 : Règlement des biens des Jésuites	\$ 400,000 00
1888 à 1890 : Ponts en fer dans les municipalités.....	151,460 43
Codification des lois.....	107,999 40
Améliorations au Palais de justice, à Montréal.....	71,422 83
Exploration dans le comté de Dorchester et autres.	19,824 50
Comité d'achat de grain de semence.....	50,000 00
Ecoles du soir.....	19,737 45
	<hr/>
	\$ 820,444 60
Ecole normale McGill, agrandissement	2,500 00
Palais de justice d'Arthabaska, nouvelles fondations.....	7,400 00
Palais de justice et prisons, nouveaux districts, pour appareils de chauffage	12,000 00
Cour de Circuit à Kamouraska, nouvelle construction.....	12,512 00
Spencer-Wood, écuries, remises, etc.....	14,231 00

Palais de justice et prisons, Bonaventure, aile pour le géolier et le gardien.	4,000 00
Palais de justice et prisons dans les districts ruraux, nouvelles voûtes . . .	4,534 47
Bibliothèque du code civil	6,000 00
Carte officielle de la province	10,000 00
Dictionnaire numérique de <i>Beauchemin</i>	2,785 00
Bibliothèque du juge <i>Polette</i>	3,000 00
Héritiers du juge <i>Loranger</i>	2,182 40
Installation des chambres de l'Assemblée et du Conseil	4,640 00
Arbitrage entre Québec et Ontario	1,673 72
Pont de chemin de fer de Québec	1,681 69
Ferme <i>Arnold</i> , pour réparation à son école, Montréal	999 38
Portraits des Orateurs	1,600 00
Avance faite à l'asile protestant, Montréal, à être remboursé sur le produit de la vente de la ferme <i>Leduc</i>	17,821 29
	\$ 930,205 55

En ajoutant ces deux montants nous atteignons, à titre de dépenses spéciales ou extraordinaires, un total de \$1,904,575 96

Si maintenant nous déduisons de ces dépenses spéciales, les dépenses en rapport avec les contrats et obligations de nos prédécesseurs, ainsi que le règlement d'anciennes réclamations, soit une somme de \$974,370.41, la balance est de \$ 930,205 55 dont nous assumons toute la responsabilité.

De cette balance il faut retrancher nos surplus sur les recettes et dépenses ordinaires de 1888 à 1890 \$ 112,332 42

Avance faite à l'asile des protestants, et remboursable sur le produit de la ferme *Leduc* 17,821 29 130,153 71

\$ 800,051 84

La balance réelle des dépenses spéciales au 30 juin 1890, dont nous sommes responsables, est donc de \$800,051.84.

Examinons maintenant quels sont les items qui ont absorbé le montant ci-dessus :

Règlement des biens des Jésuites	\$ 400,000 00
Ponts en fer dans les municipalités	171,450 43
Codification des lois	107,999 40
Achat de grains de semence	50,000 00

gardien.	4,000 00
tes....	4,534 47
.....	6,000 00
.....	10,000 00
.....	2,785 00
.....	3,000 00
.....	2,182 40
.....	4,640 00
.....	1,673 72
.....	1,681 69
.....	999 38
.....	1,600 00
produit	
.....	17,821 29
	<hr/>
\$	930,205 55
dépenses	
.....	\$1,904,575 96
dépenses en rapport	
réglement d'anciennes	
\$	930,205 55
	<hr/>
332 42	
821 29	130,153 71
	<hr/>
\$	800,051 84
t nous sommes respon-	
e montant ci-dessus :	
.....	\$ 400,000 00
.....	11,460 43
.....	107,999 40
.....	50,000 00

Améliorations au palais de justice à Montréal.....	71,422 83
Ecoles du soir.....	19,737 45
Exploration dans le comté de Dorchester, etc.....	19,824 50
	<hr/>
	\$ 820,444 60

La balance des dépenses spéciales, non comprises dans l'état ci-dessus, de \$100,760.95 est donc plus que couverte par le surplus de \$112,332.42.

Tous les chiffres que je viens de donner sont officiels et peuvent être vérifiés en les comparant avec les comptes publics de 1888, 1889 et 1890.

J'ai cru qu'il était de mon devoir de bien renseigner la Chambre au sujet de ces dépenses spéciales qu'on a si injustement évoquées contre nous dans la presse et dans les assemblées publiques. Combien de fois n'avons-nous pas vu, dans les journaux de nos adversaires, des états aussi erronés qu'exagérés sur la véritable situation financière. C'est avec un échafaudage de chiffres qui n'a aucun cachet officiel que l'on a voulu induire l'électorat en erreur.

Il est inutile pour moi d'insister davantage sur un sujet qui a déjà été épuisé dans d'autres circonstances. Il ne faut pas oublier que ces messieurs avaient leur budget à eux, préparé par l'avocat de leur cause financière et destiné à leur servir de catéchisme devant le peuple. Pour se convaincre de ce que j'avance, on n'a qu'à parcourir les journaux de l'opposition depuis la dernière session. On n'a fait que répéter sous toutes les formes possibles les chiffres et les calculs de leur économiste politique dont la science consistait à faire un budget non pour éclairer la Chambre et le pays sur la véritable situation, mais bien pour jeter la confusion dans les esprits.

Je crois avoir donné toutes les explications possibles se rattachant au dernier exercice, ainsi qu'à la question des dépenses spéciales des trois dernières années.

Je vais maintenant passer à l'état de *l'actif* et du *passif* jusqu'au 30 juin 1890.

II

ACTIF ET PASSIF

ÉTAT approximatif du passif et de l'actif de la province de Québec au 30 juin 1890

PASSIF

Fonds consolidés, non payés	\$21,448,666	67
Dépôts temporaires	2,178,047	25
Mandats non payés	112,571	45
Subsides en argent autorisés mais non gagnés	\$ 1,367,737	92
Subsides de chemins de fer en terres, convertis en subsides d'argent, autorisés mais non gagnés, — balance sur les premiers 35 cents par acre	865,159	96
Subsides de chemins de fer en terres, qui peuvent être convertis en subsides d'argent, 1,901,000 acres à 70 cts. par acre, — \$1,330,700, premiers 35 cts. par acre, payable à mesure que l'ouvrage est fait	665,350	00
	<u>2,898,247</u>	88
Balances dues pour achats de terrain, etc., en rapport avec la construc- tion du chemin de fer Q. M. O. & O	122,364	00
Pertes encourues sur dépôt à la Banque d'Echange	27,000	00
Débitures du palais de justice de Kamouraska	8,955	00
Contrat pour statues aux bâtisses du Parlement	32,000	00
Montant jugé nécessaire pour compléter le palais de justice de Québec..	159,000	00
Débitures du palais de justice de Québec	200,000	00
	<u>\$27,186,852</u>	25

ACTIF

Partie du prix du chemin de fer Q. M. O. & O. déposée en banques	\$ 385,000	00
Partie du prix du chemin de fer Q. M. O. & O. placée en débitures du palais de justice de Québec	200,000	00
Partie du prix du chemin de fer Q. M. O. & O. en déber- tures de la ville de Québec	15,000	00
Balance du prix du chemin de fer Q. M. O. & O. non payée	7,000,000	00
	<u>7,600,000</u>	00

Octroi des chemins de fer sous l'acte du Canada, 47 Vict.

Ch. 8	2,394,000 00
Argents en banques	525,344 43
Réclamation contre l'honorable Thomas McGreevy	100,000 00
Coût de l'école Jacques-Cartier, Montréal, pour être remboursé par la vente de la propriété	138,348 02
Avances à différentes personnes	104,092 6
Montant calculé comme étant dû par Ontario, à Québec, pour sa part dans les intérêts, sur le fonds des écoles communes	70,000 00
Taxe du palais de justice de Québec, 45 Vict. ch. 26 et 48 Vict. ch. 15.	200,000 00
	<hr/>
Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1890	\$11,131,785 14
	<hr/>
	\$27,186,852 25

Le total du passif offre à peu près le même chiffre que celui du 30 juin 1889, mais l'actif, qui était de \$12,313,960.50, accuse une diminution de \$1,682,175.36 à la date correspondante de 1890.

La dette, qui était de \$21,510,960.30 au 30 juin 1889, était tombée, au 30 juin dernier, à \$21,448,666.67; la différence, représentée par \$62,293.33, ayant été employée au rachat d'un égal montant de nos obligations.

L'excédant du passif sur l'actif accuse une augmentation de \$1,611,219.40, comparé à celui du 30 juin 1889. Cet excédant s'explique facilement par les paiements qui ont été faits pendant le dernier exercice, en sus des recettes totales. En jetant un coup d'œil sur les comptes publics, pages 14, 15 et 16, on peut se rendre compte de ces déboursés et à qui ces paiements ont été appliqués. La différence entre les recettes et les dépenses; le règlement des biens des Jésuites: \$400,000; fonds et dépôts remboursés: \$269,233.22, et autres items indiquent clairement comment on a disposé des deniers en caisse et reçus depuis le dernier exercice.

Les dépôts en garantie des différentes compagnies de chemins de fer se payent graduellement et ne demandent pas d'explications particulières.

Le montant de \$2,898,247.88, figurant au passif sous le titre de subventions aux compagnies de chemins de fer, représente la balance de tout ce qui a été accordé pour cette fin par la Législature jusqu'au 30 juin 1890. Il est impossible d'indiquer, même approximativement, la date précise à laquelle il faudra faire face à ces obligations; cela dépendant entièrement du progrès des travaux exécutés par les différentes compagnies

qui ont droit aux subventions une fois gagnées ; quoique les dates de ces paiements soient plus ou moins éloignées, il faut tout de même réserver des fonds afin d'honorer toutes ces obligations du moment qu'elles sont légalement exigibles. Il arrive que certaines compagnies pousent activement leurs travaux, tandis que d'autres ne marchent que très lentement. Quelques-unes n'ont pas encore fait la conversion de leur octroi de terre pour une subvention en argent. Tout de même, ces compagnies finissent toujours par établir leur droit aux octrois qui leur ont été accordés. Elles figurent dans le passif, attendu que ce sont des obligations qui doivent être soldées un jour ou l'autre. Strictement parlant, elles ne devraient paraître au passif qu'au fur et à mesure qu'elles sont dues.

La somme demandée sous la rubrique de balance de terrains et autres dettes provenant de la construction du Q. M. O. & O., ne nécessite pas d'explication pour le moment, vu que tout ce qui se rapporte à cet item sera expliqué lorsque la Chambre sera appelée à voter tout crédit inscrit au budget pour cet objet. Sous ce titre est comprise une somme de \$45,000 représentant la propriété Bellerive. Le capital de cette obligation n'est payable qu'en 1892. Il est encore impossible d'établir la perte que nous aurons à supporter relativement au dépôt à la banque d'Echange et le chiffre de cette perte ne sera connu que lorsque cette succession sera définitivement réglée.

La somme de \$8,955.00, représentant le montant des débetures sur la cour de justice de Kamouraska, portant 8% d'intérêt par année, est destinée à leur rachat.

Le crédit relatif au parachèvement du palais de justice de Québec est le même qui a été voté l'année dernière pour couvrir complètement et définitivement toute réclamation se rattachant à la construction de cet édifice.

Maintenant, quant à l'état de l'actif, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de l'expliquer d'une manière spéciale, vu qu'il ne diffère pas matériellement de celui du dernier budget, à l'exception de l'argent en caisse qui offre un chiffre amoindri. Voici ce que je disais à ce sujet dans mon discours budgétaire de la dernière session :

“ Je suis d'opinion cependant que l'on devrait faire figurer dans l'actif le coût de la bâtisse du parlement, pour la construction de laquelle il a été payé, y compris celle des départements, une somme de \$1,500,000, en chiffres ronds.

“ Selon moi, c'est un actif réel représentant une propriété d'une grande valeur. Cette règle pourrait également s'appliquer aux autres propriétés du gouvernement. Il n'est que juste que des sommes dépensées pour des objets de cette nature soient mises en regard de notre dette consolidée. Cette méthode aurait l'effet de faire mieux apprécier, par le peuple et à l'étranger, notre position financière, et serait de nature à inspirer de la confiance à ceux qui placent leurs fonds dans nos valeurs. On saurait par là que si nous

avons une dette consolidée, nous avons également un actif considérable sous forme de propriétés de grande valeur, et dont il n'a encore été tenu aucun compte."

Je suis encore de la même opinion, mais je n'ai pas voulu faire ce changement sans préalablement avoir obtenu l'avis de la Chambre, qui n'a pas encore cru devoir se prononcer à cet égard d'une manière positive.

La Chambre se rappellera sans doute que la dette flottante, au 31 janvier 1887, suivant le préambule de l'acte autorisant un emprunt, s'élevait à la somme de \$3,761,466.75 autant qu'à cette date il était possible de constater l'état des obligations ; mais depuis, il appert que nous avons payé jusqu'au 30 juin 1890, en rapport avec ces mêmes obligations, au delà de ce qui avait été prévu ; et sur les dettes contestées, une somme de \$974,370.41, dont les détails sont donnés dans mes explications relatives au dernier exercice, au sujet des dépenses spéciales. C'est ce qu'on a, du moins, pu constater jusqu'au 30 juin 1890, sans comprendre ce que nous pourrions être appelés à payer à l'avenir, car nous n'avons pu encore définitivement constater l'évaluation des dettes contestées. Il y a, par exemple, parmi ces dettes contestées une balance de \$687,619.17 qui figure contre nous dans les comptes de la Puissance avec la province. Jusqu'à présent, il a été impossible de nous entendre avec le gouvernement fédéral, sur un mode de règlement satisfaisant et final de ces comptes, mais ce qui est certain, c'est que quelque soit le règlement effectué, fut-il même des plus favorables, nous serons les débiteurs du gouvernement fédéral pour un fort montant.

Si maintenant on ajoute à la somme de \$3,761,466.75, ces \$974,370.41, on arrive au chiffre de..... \$4,735,837.16
représentant la somme des obligations laissées par nos prédécesseurs.

Si vous déduisez de ce montant le produit net de notre emprunt de 1887, soit..... 3,378,332.50
\$1,357,504.66

et si vous ajoutez à cette somme les \$158,000.00 inscrites au budget de l'année courante, en règlement de toutes réclamations relatives à la construction du palais de justice..... 158,000.00

on atteint le chiffre de..... \$ 1,515,504.66
c'est-à-dire le chiffre de la dette flottante qui est resté depuis en souffrance parce que l'emprunt que nous étions autorisés à contracter n'avait pas été suffisant. Au lieu de \$3,378,332.50, c'est \$5,000,000, en chiffres ronds, qu'il aurait fallu pour couvrir les obligations de nos prédécesseurs, telles qu'elles sont actuellement établies. Car il ne faut pas oublier que le préambule du *bill* était pour une somme de \$4,037,624.89, en y ajoutant les \$274,190.57 pour construction du palais de justice à Montréal et autres items.

L'état de l'actif et du passif indique que le montant de la dette flottante, au 30 juin 1890, était de \$4,600,400.46. Il faut tenir compte, dans cet état, des \$2,898,247.88 applicables aux subventions établies par la loi, destinées à différentes compagnies de chemins de fer. Il faut de plus tenir compte de \$800,051.84 sous la rubrique de dépenses spéciales, y compris la somme de \$400,000 en règlement des biens des Jésuites, somme votée unanimement par la Chambre. Ces deux sommes réunies forment un total de \$3,698,399.72. Tel était, au 30 juin, le montant de la dette flottante dont nous sommes responsables. Ce chiffre est bien différent de celui que nos adversaires se sont complu à présenter dans leurs journaux et sur les hustings pendant la dernière campagne électorale. Les uns le portaient à \$5,000,000, d'autres enfin à sept ou huit millions. Il n'y a pas de doute que la plupart de ces Messieurs étaient de bonne foi, à en juger par leur absurde comptabilité. Je dis de bonne foi, car aucun homme sérieux, en état de parler avec connaissance de cause, eût osé dire que la colonne du passif était de. . . \$27,157,808 31 au 30 juin 1889, comparée à la colonne du passif qui au 31 janvier 1887 était de. 22,143,447 65

la différence entre ces deux colonnes fut de. \$ 5,014,360 56

La dette flottante était donc d'après eux, à cette date, de \$5,014,360.56 de plus qu'au 31 janvier 1887, tandis que virtuellement cette dette n'était que de \$2,954,680.60. Ils comptaient du côté du passif \$2,171,755.22 de dépôts en garantie des compagnies de chemins de fer, sans tenir compte d'une somme de \$2,210,019.79 en caisse.

Pour ceux qui sont de bonne foi et qui connaissent réellement ce que c'est qu'un passif et un actif, je leur demande ce qu'ils penseraient de celui qui, ayant la réputation d'être intelligent, oserait aller devant le public affirmer solennellement que la dette flottante est de \$5,000,000, se basant dans ses calculs purement sur la colonne du passif sans se rendre compte de l'actif? La réponse est facile. On arrive quelquefois et même souvent à capter l'attention de l'électeur et du lecteur avec des arguments retentissants, appuyés du cri que la banqueroute est à nos portes. Mais heureusement que le bon sens de l'électorat a su distinguer la différence durant la dernière campagne, puisqu'il a préféré les calculs de l'administration à ceux de ses adversaires.

En résumé, la somme totale de nos propres obligations du 31 janvier 1887 au 30 juin 1890 est de \$3,698,299.72, y compris \$2,898,247.88 pour subventions aux chemins de fer votées sans protêt de la part de nos adversaires contre cette politique, et les \$400,000 en règlement des biens des Jésuites votées unanimement par l'opposition.

Voilà donc quel était réellement, au 30 juin dernier, le montant des obligations attribuables à notre politique.

ACTIF ET PASSIF SOUS NOS PRÉDÉCESSEURS

Avant de passer à un autre chapitre, établissons l'état de la gestion des finances par nos adversaires lorsqu'ils étaient au pouvoir, et mettons cet état en regard de celui de notre administration depuis le 31 janvier 1887 jusqu'au 30 juin 1890.

De 1875 à 1887 le montant total de la dépense à compte du capital, ainsi que la dette flottante au 31 janvier 1887 et autres obligations en rapport avec les contrats de nos adversaires, s'élève à \$25,244,983.00, ce qui donne une moyenne annuelle de \$2,103,747, et si on ajoute à cette somme les dettes contestées au 31 janvier 1887, soit \$4,534,497, la moyenne annuelle alors, en chiffres ronds, est représentée par \$2,500,000.

La somme des obligations encourues par nous, du 31 janvier 1887 au 30 juin 1890, est de \$3,698,299 : moyenne par année, \$1,056,655.

Si maintenant vous comparez cette moyenne avec celle de nos adversaires :

Moyenne par année pour nos prédécesseurs.....	\$2,103,747 00
do do sous notre administration.....	1,056,655 00
	<hr/>
	\$1,047,092 00

notre moyenne est donc de \$1,047,092 de moins que celle de nos prédécesseurs.

Si l'on compare cette moyenne de \$1,056,655.00 avec celle de nos adversaires, y compris les dettes contestées, soit d'un côté.....	\$2,500,000 00
et de l'autre	1,056,655 00
	<hr/>
on arrive à la différence de.....	\$1,443,345 00

plus que notre moyenne.

Tel était leur état financier pendant qu'ils étaient au pouvoir.

Il est vrai qu'ils dépensaient moins, sous forme de dépenses ordinaires, mais, dans l'ensemble, l'excès de leurs dépenses sur leurs recettes annuelles est représenté par les sommes que je viens de signaler.

N'est-ce pas, M. l'Orateur, que cette différence entre la somme de nos obligations et celle accumulée par nos prédécesseurs, parle éloquemment en notre faveur. Elle proclame avec force et raison que tout en poussant vigoureusement la province vers le progrès, nous avons veillé avec soin aux finances du pays. C'est la plus belle vengeance que nous puissions exercer contre ceux qui ne regardent pas aux moyens pour diffamer le caractère de l'administration actuelle. (Applaudissements.)

III

Dette flottante de la ProvinceDETTE FLOTTANTE AU 1^{er} JUILLET 1890

Dépôts temporaires		\$ 261,361 27	
Dépôts en garantie des compagnies de chemins de fer ..			1,916,685 98
Subsides aux chemins de fer non gagnés.....	\$1,367,737 92		
Subsides en terre convertis, non gagnés, 1er à 35 cents par acre	865,159 96		
Subsides en terre, qui peuvent être convertis	665,350 00	2,898,247 88	
<hr/>			
Balances en rapport avec les expropriations se rattachant à la construction du chemin de fer Q. M. O. & O. et autres dettes		122,364 00	
Perte sur dépôt de la Banque d'Echange.....		27,000 00	
Règlement des biens des Jésuites — comité protestant de l'Instruction publique.....		62,961 00	
Estimation de la dépense spéciale 1890-91.....		912,183 00	
Estimation supplémentaire de la dépense spéciale 1890-91.		115,448 71	
Estimation de la dépense spéciale 1891 92	\$ 838,555 00		
Moins <i>revotes</i>	280,000 00	558,555 00	
<hr/>			
			\$6,874,806 84
Montant en caisse au 1er juillet 1890.....	\$ 525,344 43		
Moins mandats non payés à être soldés sur ce montant..	112,571 45	412,772 98	
<hr/>			
			\$6,462,033 86
Obligation, en vertu de l'acte 53 Vict., ch. 110, garantissant pour un tiers, l'intérêt à 3%, pendant dix ans, sur trois millions de piastres de débentures qui pourraient être émises par toute compagnie régulièrement organisée dans le but de construire un port sur le fleuve St-Laurent à ou près de Québec			300,000 00
<hr/>			
			\$6,762,033 86

L'état de la dette flottante et des obligations de la Province, tel que constaté jusqu'à ce jour, est comme suit :

Le total de la dette flottante est de \$6,762,033,86. Dans ce montant sont comprises la dépense spéciale de \$912,183.00, votée pour l'année courante, ainsi que la somme de \$115,448.74 demandée dans les estimations supplémentaires, et \$558,555.00 attribuées à l'exercice prochain finissant au premier juin 1892.

A titre d'actif nous n'avons que les sommes suivantes : Réclamation contre l'honorable Thomas McGreevy ; \$100,000 ; il ne serait ni judicieux ni dans l'intérêt de la Province de qualifier cet actif tant que cette réclamation n'aura pas été réglée d'une manière définitive. La créance de l'école Jacques-Cartier, Montréal, \$138,348.02. Prêts faits à diverses institutions et corporations, en vertu de l'autorité législative \$104,092.69. Ces différentes sommes réunies forment un total de \$342,430.71, dont la rentrée, pour la majeure partie, est plus ou moins douteuse.

Dans l'estimation de la dette flottante n'est pas comprise la balance des réclamations contestées qui étaient en suspens au 31 janvier 1887. Il est impossible de prévoir ce qu'il nous reste à payer sur ces dettes, car il surgit de temps à autres certaines réclamations dont la légitimité s'impose, surtout en rapport avec la construction du chemin de fer Q. M. O. & O., mais je ne crois pas qu'il reste beaucoup à payer sur ce chef. Cependant parmi ces dettes contestées, il reste une balance en dispute, qui figure pour un montant de \$687,619.17 dans l'état de compte entre la Puissance du Canada et la province.

Il est vrai que cet état de compte, allant jusqu'au 30 juillet 1885, qui a été préparé par le gouvernement fédéral, est le sujet d'une contestation de notre part ; tout de même, le jour où nous arriverons à une entente sur un mode de règlement définitif, nous aurons à rembourser au gouvernement fédéral une somme assez considérable, surtout s'il arrive que quelques-unes des réclamations de ce gouvernement finissent par nous être imposées par la force majeure.

Il faudra, en outre, ajouter à la dette flottante les nouvelles subventions que le gouvernement se propose de soumettre à la Chambre, et toutes demandes de nature à entraîner des dépenses qui ne sont pas prévues dans les estimations actuelles.

Ainsi que je l'ai déjà démontré, l'emprunt de 1887 n'a pas suffi à rencontrer toutes les obligations de la dette flottante d'alors. D'après ce que nous avons pu constater depuis, il eut fallu au delà d'un \$1,500,000 de plus, en chiffres ronds, abstraction faite de toutes nouvelles réclamations.

\$ 261,361 27

1,916,685 98

2,898,247 88

122,364 00

27,000 00

62,961 00

912,183 00

115,448 71

558,555 00

\$6,874,806 84

412,772 98

\$6,462,033 86

300,000 00

\$6,762,033 86

Sur cet état de la dette flottante figurent, pour une large part, les subides accordés aux compagnies de chemins de fer, et, de l'autre, toutes les obligations se rattachant aux travaux d'une grande utilité publique.

Pour solder ces obligations, il ne nous reste pas d'actif sur lequel nous pouvons compter, et il nous est impossible de songer à nos propres revenus pour y faire face, ces revenus étant destinés à subvenir aux exigences des services ordinaires. Il faudra donc de toute nécessité avoir recours à un nouvel emprunt, afin de faire honneur à nos engagements légitimement contractés en vertu de l'autorité législative.

D'ici à l'exercice prochain, il faudra pourvoir aux moyens de rencontrer les obligations suivantes :

Pour subsides aux chemins de fer inscrits au budget de cette année.	\$ 575,364 27
Remboursement de dépôt en garantie.....	222,097 41
Dépenses spéciales pour l'année courante, voir budget de cette année. ...	1,086,131 74
	<hr/>
	\$1,883,593 42
Biens des Jésuites, part aux protestants.....	62,961 00
	<hr/>
	\$1,946,554 42
Moins <i>revotes</i> pour l'année prochaine.....	280,000 00
	<hr/>
Balance	\$1,666,554 42
	<hr/>

Tel est le montant qui sera requis d'ici à la fin de l'exercice en cours.

Pour l'exercice prochain :

Dépenses spéciales telles qu'inscrites au budget	\$ 838,555 00
Remboursement de dépôts en garantie.....	231,070 00
Subventions aux chemins de fer.....	756,000 00
	<hr/>
Total requis.....	\$ 1,825,625 00

Ces deux sommes réunies s'élèvent à \$3,592,179.42.

Voilà approximativement le montant auquel il faudra pourvoir d'ici au 30 juin 1892. Cette somme n'est qu'approximative, comme je viens de le dire, attendu qu'il est impossible de prévoir quel sera le résultat exact de l'évaluation qui pourra atteindre un chiffre plus ou moins élevé que les sommes indiquées. Tout dépendra surtout des demandes qui seront faites par les compagnies de chemins de fer qui tirent sur le trésor en

subsidés accordés
se rattachant aux

quel nous pouvons
pour y faire face, ces
es. Il faudra donc
honneur à nos enga-

rencontrer les obliga-

.. \$ 575,364 27
.. 222,097 41
.. 1,086,131 74

\$1,883,593 42
.. 62,961 00

\$1,946,554 42
.. 280,000 00

.. \$1,666,554 42

urs.

.. \$ 838,555 00

.. 231,070 00

.. 756,000 00

.. \$ 1,825,625 00

au 30 juin 1892.

qu'il est impos-

teindre un chiffre

out des deman-

sur le trésor en

raison du progrès plus ou moins rapide de leurs travaux. Il en sera ainsi des travaux publics qui sont en voie d'exécution. Quant à la balance des obligations actuelles, elle sera requise dans un avenir plus ou moins éloigné.

Si nous sommes appelés à payer, d'ici au 30 juin 1892, le tout ou une partie de ce montant de \$3,592,179.42, et peut être plus si de nouveaux crédits y sont ajoutés, le service des intérêts se trouvera augmenté en conséquence. L'intérêt à 4% sur ce montant représentant \$143,687, ce service se trouvera grevé d'autant.

Pour faire face à cette somme additionnelle d'intérêt, il va falloir de toute nécessité augmenter nos sources de revenus. C'est ce que nous nous proposons de faire en vous soumettant des mesures qui nous permettront de réaliser les recettes nécessaires.

La balance des obligations devant être liquidée dans un avenir plus ou moins rapproché, il faut que le gouvernement soit en mesure d'en honorer les échéances, car avec le rouage de notre constitution, on ne peut songer à attendre à la dernière minute pour en obtenir les moyens.

Il n'est pas possible de dire exactement quel sera le montant de l'emprunt, tant que la Chambre n'aura pas été définitivement saisie de tout nouveau projet de nature à entraîner une dépense additionnelle attribuable au compte du capital.

Si la nécessité d'un emprunt est regrettable, il ne faut pas oublier que la province est tenue de faire honneur à ses engagements légitimement et légalement contractés. Il est bon de constater que cet emprunt est requis pour des travaux publics qui augmentent la valeur des propriétés en cette province, en même temps que la prospérité générale, et constituent des placements permanents propres à développer les ressources et la richesse nationale.

Il ne faut pas se faire d'illusions, il est impossible de subvenir à de grands travaux d'un intérêt public, dont le résultat sera d'assurer une plus grande somme de progrès matériel, sans que le pays soit appelé à faire quelques sacrifices.

En terminant ces quelques remarques, qu'il me soit permis de rappeler à la Chambre et au pays, que le gouvernement, en prenant l'initiative d'une foule de mesures destinées à améliorer la condition du peuple de cette province, ne fait en cela que se rendre aux vœux et désirs bien exprimés de la population entière. D'ailleurs, monsieur l'Orateur, nous n'avons pris ni la Chambre, ni le pays par surprise, car tout ce que nous avons fait, la Chambre et le pays en ont été saisis. Encore une fois, qu'il me soit permis de dire, comme je l'ai déjà exprimé dans plusieurs circonstances, que le peuple est en faveur d'une politique énergique et vigoureuse, mais une telle politique ne peut s'opérer sans

entraîner quelques sacrifices de sa part. Ainsi, en accordant de nouveaux subsides pour les chemins de fer, en construisant des ponts en fer, en subventionnant largement la cause de l'éducation, en soulageant la misère, en aidant l'agriculture et la colonisation, en bâtissant de nouveaux édifices dont l'utilité ne saurait être contestée, en faisant des améliorations dans toutes les parties de la province, nous ne faisons que continuer la politique sanctionnée par les législatures précédentes et imposée par les besoins réels du pays. Une telle politique ne peut être mise en vigueur sans voies et moyens.

Il faut que le pays comprenne, comme il l'a déjà compris d'ailleurs, que pour améliorer sa condition il faut qu'il lui en coûte.

IV

Conversion

Ainsi qu'annoncé dans le discours du trône, des propositions d'une nature confidentielle ont été faites pour la conversion de la dette, autorisée par la loi de 1888, mais le gouvernement a cru prudent de ne rien décider finalement avant de faire amender cette loi qui est incomplète pour cette fin, sous certains rapports.

La Chambre comprendra qu'il ne serait pas judicieux de rendre public des propositions de cette nature. Une telle publicité, si elle était possible, ne pourrait que nuire au succès des négociations qui ont lieu à ce sujet.

En faisant une conversion dans les conditions voulues, comme j'en ai l'espoir, elle aura pour effet d'opérer une économie importante dans le service des intérêts sur la dette et conséquemment de dégrever considérablement le budget.

Néanmoins, d'après les propositions qui ont été faites, nous avons tout lieu de croire qu'une conversion avantageuse, à tous les points de vue, pourra s'effectuer.

Les changements qui seront proposés à la loi sont destinés à faciliter le succès de cette importante opération, et je suis certain que les amendements qui vous seront soumis rencontreront votre approbation.

V

Exercice en cours

A cette période peu avancée de l'exercice en cours, la Chambre comprendra qu'il est difficile d'entrer dans de longues considérations sur le résultat probable des opérations de cet exercice, attendu que tous nos calculs ne reposent, à l'heure qu'il est, que sur des estimations.

Tout de même, l'on peut prévoir quel sera le résultat probable de cet exercice en autant qu'il s'agit des opérations ordinaires.

Le vote de la dernière session, attribué au service administratif, a été de . . .	\$2,249,589 91
En ajoutant à ce service celui de la dette publique, soit	1,176,055 32
On obtient le chiffre de	<u>\$3,425,645 24</u>
Qui représente le montant ordinaire prévu alors.	
Nous demandons par un budget supplémentaire destiné à faire face à certaines obligations du service, une somme de	215,570 01
Donnant un total de	<u>\$3,641,215 25</u>

Telle est notre estimation pour l'année en cours, et nous croyons qu'avec une sage économie et de la prudence, cette somme sera suffisante pour couvrir la dépense ordinaire. D'un autre côté, nous avons tout lieu de croire que les recettes sur lesquelles nous comptons couvriront la dépense de cet exercice.

Les opérations des premiers quatre mois de cet exercice ne doivent pas être prises comme criterium, car il ne faut pas oublier que les premiers mois d'une année fiscale sont généralement les meilleurs, les paiements excédant toujours le produit des recettes pour la même période, tandis que les recettes étant périodiques, ne sont pas toujours encaissées en même temps que la dépense s'effectue. Certaines sources du revenu ne sont réalisables qu'à certaines époques de l'année : par exemple celles qui proviennent des terres de la Couronne, telles que les rentes, ne sont généralement exigibles que dans le cours de décembre ; il en est ainsi pour les coupes de bois qui sont payées en mai et juin ; de même pour les licences dont la rentrée ne s'opère qu'au printemps.

Le service de l'Instruction publique, ainsi que celui de l'agriculture et de la colonisation, requièrent de fortes sommes au commencement de l'année, comme l'on peut s'en rendre compte en jetant un coup d'œil sur les dépenses de ces services, tel que le démontre l'état des recettes et dépenses du 1er juillet au 1er novembre. C'est ce qui explique la différence qui peut exister à certaines époques entre les recettes et les dépenses ordinaires.

Le chiffre estimé de la dépense, y compris les estimations supplémentaires, s'élève donc à la somme de \$3,641,215.25, et si l'on tient compte du fait que l'estimation de la recette est évaluée à un chiffre très-bas, auxquelles l'on devra ajouter les nouvelles sources de revenu que l'on se propose de créer, je n'ai aucun doute, en tant que nos espérances sont fondées, que nos recettes seront amplement suffisantes pour couvrir toute différence, apparente dans le moment, entre le revenu et la dépense.

J'ose croire que ces explications sont de nature à convaincre la députation que mes prévisions seront réalisées et que nous allons pouvoir équilibrer notre budget de la dépense ordinaire.

ANNÉE FISCALE 1891-1892

J'estime les recettes de cet exercice à \$3,602,835.70, dont \$35,000 représentent celles à compte du capital et \$3,567,835.70 provenant du revenu ordinaire. Cette estimation est basée sur celle du dernier exercice, tout en tenant compte des changements qui peuvent se produire en plus ou en moins, sur certains articles.

Voici l'énumération des recettes sur lesquelles je compte :

ESTIMATION DES RECETTES POUR 1891-1892

Puissance du Canada :

Subside en vertu de l'acte A. B. N.	\$	959,252	80	
Intérêt sur fonds en fidéicommis.....		74,622	22	
Subside spécial en vertu de l'acte 47 Vict., Ch. 4.....		127,460	68	
Intérêt sur les subsides de chemins de fer en vertu du statut 47 Vict., Ch. 8.....		119,700	00	\$1,281,035 70

Intérêt :

Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.	370,000	00	
Intérêt sur prêts et dépôts.....	20,000	00	390,000 00

Administration de la justice :

Timbres judiciaires.....	170,000	00	
Honoraires judiciaires, non compris les timbres.....	2,500	00	
Fonds de bâtisse et des jurés.....	9,000	00	
Municipalités pour l'entretien des prisonniers.....	8,500	00	
Gardes des prisons de Montréal et Québec.....	4,000	00	
Amendes.....	500	00	
Prison de Montréal, vente de pierre cassée.....	6,000	00	
Palais de Justice, Montréal, non compris les timbres....	2,000	00	
Honoraires du grand connétable de Québec.....	700	00	203,200 00

Timbres d'enregistrement	17,000 00
Licences	450,000 00
Terres de la Couronne	1,050,000 00
Taxes sur les corporations commerciales	130,000 00
Percentage sur les honoraires des officiers publics	7,000 00
Percentage sur renouvellement d'hypothèques	350 00
Législation	3,000 00
Gazette Officielle	25,400 00
Asiles d'aliénés, malades payants	300 00
Loyers des édifices publics	650 00
Contributions au fonds de pension (service civil)	7,000 00
Revenu casuel	2,500 00
Prêt aux incendiés de Québec	400 00
Remboursements	10,000 00
Fonds d'emprunt municipal	25,000 00
	\$3,602,835 70

Cette estimation a été faite avec tout le soin possible, et j'ai lieu de croire que les recettes prévues seront réalisées. Les sommes à recevoir du gouvernement fédéral n'exigent pas d'explications. Les recettes provenant de l'administration de la justice sont portées à un chiffre très modéré; mes estimations sont plutôt au-dessous de ce qu'elles produiront. Ainsi, l'année dernière, elles ont produit \$226,727.64, de sorte que l'évaluation n'en est pas exagérée. J'estime le revenu des licences à \$450,000, chiffre un peu plus élevé que celui de l'année dernière, mais inférieur à ce qu'elles produiront en raison des changements qui vont être faits sur les droits actuels. J'évalue à \$1,050,000 les recettes, provenant des terres de la Couronne. Ce chiffre n'est pas exagéré, en vue surtout des revenus additionnels que nous nous proposons de percevoir. Le revenu provenant de la taxe sur les corporations commerciales est porté à \$130,000. Ce montant est identique à celui qui a été perçu durant la dernière année fiscale. D'après l'opinion du contrôleur, nous pouvons sûrement compter sur cette somme.

J'ai inscrit \$25,000 à recevoir du fonds d'emprunt municipal. Quoique cette recette soit plus ou moins incertaine, il arrive fréquemment que l'on ne perçoive rien de cette source, tandis que, dans certains cas, nos estimations sont dépassées. Tout dépend beaucoup de la nature des règlements qui sont faits.

Toutes les estimations des recettes étant basées sur des moyennes dont les chiffres dans aucun cas, ne sont pas exagérés, je crois pouvoir compter avec assez de certitude

que le montant total de mon estimation sera encaissé. Certains items pourront peut-être produire un peu moins, tandis que d'autres réaliseront au delà du montant inscrit.

Passons maintenant au chapitre de la dépense. J'évalue à \$5,385,476.17 le total des paiements décomposés comme suit :

DÉPENSES ORDINAIRES

Service de la dette publique.....	\$1,239,556	82
Service administratif.....	2,319,337	97
		97
		\$3,558,894

Dépenses imputables au capital :

Construction des édifices publics.....	\$	838,555	00
Subsides aux chemins de fer, etc.....		756,956	25
Remboursements de dépôts de chemins de fer en garantie.	231,070	14	1,826,581
			39

Total..... \$5,385,476 18

Les estimations étant entre les mains des députés depuis plusieurs jours, ce serait occuper inutilement le temps de la Chambre, que de m'arrêter sur les détails qui en constituent l'ensemble.

D'ailleurs, comme chaque item sera passé en revue au comité de toute la Chambre sur les subsides, ce serait faire un double travail que d'entrer dans des détails qui n'ont pas d'actualité pour le moment.

Le total des dépenses imputables au capital, y compris les *revotes*, est moins considérable que celui de l'année dernière.

Nous demandons \$838,555.00 pour travaux, édifices publics, etc., et \$756,956.25 pour les subsides aux chemins de fer. Pour l'exercice prochain, la dépense se rattachant aux travaux et édifices publics, y compris les subsides aux voies ferrées, va s'élever à \$1,695,511.25 donnant un excédant de \$34,015.24 sur ce que nous avons demandé pour l'année en cours. Cet excédant n'est qu'apparent, car ce qui n'est pas dépensé pendant cet exercice sera requis l'année suivante tel qu'il appert par les *revotes* inscrits au budget pour l'année prochaine. Ainsi, l'item pour les chemins de fer est porté à \$756,956.25, quoiqu'il soit impossible de dire à l'avance, d'une manière exacte, quelles seront les sommes requises pour cette fin.

Comme les subventions aux chemins de fer sont payées en vertu d'un crédit réglé par statut, ce montant, qui figure au budget, n'y est que pour démontrer aussi approximativement que possible l'ensemble des opérations financières de l'année.

Le tableau suivant fait voir les augmentations et les diminutions :

	1891.	1892.
Hôtel du Parlement.....\$	20,000 00	20,000 00
Palais de justice, Québec.....	3,207 00	
“ “ “	155,800 00	
Statues par Hébert.....		12,000 00
L'école Normale Laval, Québec, nouvelle construction...		75,000 00
Spencer Wood, construction d'une serre, etc.....	1,000 00	600 00
Construction de ponts en fer.....	100,000 00	100,000 00
Palais de justice et prison à Aylmer.....		20,000 00
Nouvelles voûtes pour les palais de justice et les prisons dans les districts ruraux.....	7,000 00	
Ecoles du soir.....\$	40,000 00	\$ 50,000 00
Construction d'une voûte pour archives de Québec, <i>revote</i>	10,000 00	10,000 00
Agrandissement du palais de justice, Montréal.....	150,000 00	100,000 00
Prison de Montréal, <i>revote</i>	300,000 00	400,000 00
Palais de justice et prison, Sherbrooke.....	3,000 00	
Appareils de chauffage aux palais de justice, nouveaux districts.....	8,000 00	12,000 00
Palais de justice et prison, Gaspé.....	2,286 00	
Prison de Québec.....	3,890 00	
Prison et palais de justice, Iberville.....	3,000 00	
Empierrement des chemins.....	10,000 00	10,000 00
Chemins de colonisation.....	50,000 00	
Société d'Exposition, Montréal.....	25,000 00	
Palais de Justice à Hull, <i>revote</i>	10,000 00	10,000 00
Édifice National, à Montréal.....	10,000 00	10,000 00
Fonds de la Cour de justice, à Kamouraska.....		8,955 00
École normale McGill, Montréal.....	60,805 00	
École normale Jacques-Cartier, Montréal.....	42,000 00	
Terrain de l'exposition, Montréal.....	4,000 00	
“ “ “	24,721 90	
Pour dommages causés par un ouragan, comtés de Beauharnois, Vaudreuil et Huntingdon	9,880 00	

Codification des lois	6,009 84	
Balance due pour frais et dommages en rapport avec le procès du township d'Egan.....	15,000 00	
Pour compléter la construction de la bâtisse des arts et métiers	5,532 00	
Index général	6,000 00	
	<u>\$1,086,131 74</u>	<u>834,555 00</u>
Pour 1890-91.....	\$1,086,131 74	
“ 1891-92.....	838,555 00	
En moins.....	\$ 241,576 74	

CHEMINS DE FER

	1891	1892
Chemin de fer Montréal, Ottawa & Occidental.....	\$ 70,364 27	\$ 6,956 25
Subsides aux chemins de fer.....	500,000 00	750,000 00
Pont de Québec.....	5,000 00	
	<u>\$ 575,364 27</u>	<u>\$ 756,956 25</u>
Chemins de fer 1892.....	\$ 756,956 25	
“ “ 1891.....	575,364 27	
En plus.....	\$ 181,591 98	

L'importance des voies ferrées n'est plus à discuter. La province de Québec qui est riche en mines, forêts, pouvoirs d'eau, production du sol, ne se développera qu'en autant que nous donnerons des moyens de communications faciles à ses habitants. Si les belles et riches vallées du lac St-Jean et de l'Outaouais eussent été pourvues de chemins de fer il y a vingt-cinq ans seulement, des milliers et des milliers de Canadiens habiteraient ces vastes contrées, tandis qu'ils ont pris le chemin pénible de l'exil.

TRAVAUX PUBLICS

Les sommes que nous nous proposons d'affecter à la construction des édifices publics sont requises pour des travaux d'une nécessité absolue.

Quant à l'hôtel du parlement, la somme demandée est de \$20,000 pour parachever certaines parties des mansardes nécessaires aux besoins croissants du service public ;

avec l'accroissement des affaires il faut plus d'espace. Nous demandons \$75,000 pour la construction d'une nouvelle bâtisse pour l'école normale de Québec. L'édifice actuel est vieux et n'est plus en rapport avec les besoins du jour.

Les \$600 demandées pour Spencer Wood seront employées à terminer les améliorations qui sont en voie d'exécution depuis deux ans.

Il est demandé \$100,000 pour la construction de ponts métalliques. Cette politique semble être hautement appréciée à en juger par les engagements déjà contractés et les nombreuses demandes qui se produisent. Le crédit de \$100,000 demandé pour l'agrandissement du palais de justice de Montréal, est nécessaire pour la confection des travaux à faire.

La somme de \$10,000 attribuée l'année dernière à la construction d'une voûte pour les archives de Québec n'a pas été requise ; mais, vu que cette voûte doit être construite dans un avenir assez rapproché, nous l'inscrivons de nouveau dans le budget.

Le crédit demandé pour la construction d'une nouvelle prison à Montréal ne sera pas dépensé en entier cette année, mais comme les travaux de cet édifice devront progresser rapidement l'année prochaine, nous ajoutons \$100,000 aux \$300,000 votées pour l'année courante, afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans cette construction. Nous demandons \$20,000 pour la construction d'une cour de justice et prison à Bryson et \$10,000 pour l'empierrement des chemins à titre d'essai. Plusieurs comtés ont déjà fait des demandes d'octrois relatives à l'empierrement de certains chemins, mais ce n'est qu'au 30 juin prochain que le département pourra établir quelle a été la quantité des travaux exécutés et quel a été le montant payé à même la subvention.

Pour bien comprendre la valeur, l'importance et l'utilité des travaux pour lesquels nous demandons des crédits, je n'ai qu'à référer les députés au rapport du commissaire des travaux publics.

Voilà une branche du service civil qui devient de jour en jour plus importante. Si l'on passe en revue les différentes entreprises publiques qui ont été menées à bonne fin et celles qui sont en voie d'exécution ou à l'état de projet, on pourra se faire une idée du progrès opéré dans cette branche du service civil. Une simple énumération justifiera notre avancé : construction de ponts en fer sur les rivières de nos campagnes, afin que le peuple puisse agir, se renouer et prospérer ; empierrement de nos chemins ruraux, afin qu'en toute saison les cultivateurs puissent facilement circuler d'une paroisse à l'autre ; construction d'une école normale à Québec, car l'ancienne qui est plus que centenaire est impropre à recevoir les jeunes gens qui désirent se former dans cette excellente institution pour aller répandre ensuite dans les campagnes les bienfaits de l'éducation et de

334,555 00

1892
6,956 25
750,000 00

756,956 25

ébec qui est
qu'en autant
Si les belles
mins de fer
teraient ces

ifices publics

r parachever
vice public ;

l'instruction ; construction d'une voûte pour y mettre en sûreté les archives de Québec, si précieuses pour notre histoire nationale ; construction d'une prison à Montréal, métropole du commerce canadien et la ville la plus peuplée de la province, puisque celle qui existe aujourd'hui n'est plus suffisante ; parachèvement de notre hôtel du parlement ; agrandissement du palais de justice de Montréal ; il est de toute nécessité que nous mettions une dernière main à ces édifices, etc., etc.

Quant à ce qui a rapport aux subsides de chemins de fer, il est toujours difficile, comme je l'ai déjà dit, de prévoir, même approximativement, ce qui sera requis pour cette branche du service, car tout dépend de la diligence avec laquelle les compagnies poussent leurs travaux. Dans tous les cas, la somme spécifiée sera amplement suffisante, je crois, pour rencontrer les demandes qui seront produites, attendu que la somme inscrite au budget de l'année dernière n'a pas été plus qu'à moitié dépensée. Quant aux détails de ces travaux et autres informations au sujet de la politique des chemins de fer, le rapport du Commissaire contient tous les renseignements que peuvent désirer les députés.

Dans l'estimation des recettes que je viens de soumettre, j'ai pris une moyenne très modérée, sans tenir pleinement compte de l'augmentation du revenu que nous allons créer, mais je puis dire qu'elles excéderont le montant de mes prévisions.

Tout en tenant strictement compte des exigences du service public, il est cependant absolument nécessaire de restreindre la dépense aux limites de nos ressources. Je ne doute pas qu'avec une grande surveillance sur l'emploi des deniers publics, il soit possible d'en contrôler plus ou moins le chiffre ; mais, à moins d'opérer des retranchements sur des services contrôlables et de diminuer une foule d'allocations qui sont néanmoins d'une grande utilité, il sera difficile, si l'on veut maintenir l'efficacité des différents services, d'arriver à un chiffre moins élevé que celui que nous demandons.

Que l'on veuille bien prendre note que le service des intérêts qui était, en 1886, de \$977,760.32 a atteint aujourd'hui le chiffre de \$1,256,406.88, la différence entre ces deux chiffres est de \$281,646.56, représentant l'excédant sur 1886. Comme c'est là un des services qu'il est impossible de contrôler, on ne peut songer à en diminuer le montant, excepté dans le cas où la conversion de la dette pourrait se faire dans les conditions voulues. Dans le cas contraire, l'on peut donc s'attendre à une augmentation graduelle dans le service d'intérêts à fur et à mesure que nous aurons à liquider nos obligations actuelles et futures. Tout en admettant qu'il est de plus en plus difficile de contrôler le chiffre de la dépense pour certains services, cependant, il ne faut pas oublier qu'il est de saine politique de ne pas aller au-delà de nos ressources. Même en procédant avec toute la prudence voulue et en pratiquant toute l'économie possible, certains services devront

atteindre un chiffre de dépense encore plus élevé à la suite du développement de nos ressources et de l'augmentation de la population.

En suivant cette voie, la Province grandira et prospérera, et les revenus qu'elle donnera au gouvernement seront en rapport avec sa prospérité et ses ressources.

Cependant, tout en envisageant l'avenir avec espoir, il faut éviter de pescompter avec trop de confiance et ne pas oublier surtout que chaque piastre que nous dépensons en sus de nos revenus constitue une charge sur le trésor, tant en capital qu'en intérêts.

Il est inutile, pour le moment, de m'arrêter sur les détails des différents services qui peuvent accuser une augmentation dans la dépense, comparativement aux années précédentes, toutes les sommes attribuées aux divers services seront pleinement discutées avant d'être adoptées : ce serait donc pour le moment une source d'ennui pour les députés que de les entretenir de tels détails.

D'ailleurs, comptant sur l'augmentation dans nos revenus, nous avons cru devoir consacrer des sommes plus considérables à la cause de l'éducation et à tout ce qui était de nature à servir les intérêts les plus chers de la Province, et je suis certain que pas un député, qui tient à la prospérité de sa patrie, voudrait nous blâmer d'avoir suivi une politique qui est d'accord avec les désirs et les vœux du peuple.

VI

Remarques générales

Voilà, monsieur l'Orateur, la position financière de la Province expliquée franchement, consciencieusement et en toute réalité.

Je n'appartiens pas à l'école de ceux qui prétendent qu'il est de bonne et habile politique d'atténuer l'effet que peuvent produire les chiffres et d'en voiler autant que possible la vérité. J'espère que la Chambre et le pays me rendront le témoignage que je suis sincère. D'ailleurs, monsieur l'Orateur, quel intérêt aurais-je de faire un exposé qui serait de nature à jeter le doute dans les esprits ? Etant convaincu que la meilleure politique consiste à appeler les choses par leur nom, il me répugnerait d'être rangé parmi les adeptes d'une telle école.

Nous ne prétendons pas avoir été infallibles, tant s'en faut, mais au moins nous pouvons consciencieusement affirmer que nous n'avons rien négligé pour nous rendre dignes de la confiance que le peuple a bien voulu reposer en nous.

Nous avons suivi une politique large et libérale pour tout ce qui se rattache au développement de nos ressources ; nous sommes intimement convaincus que cette politique a été en harmonie avec les vœux d'un peuple qui désire ardemment le progrès et la prospérité de son pays. La province, en nous confiant de nouveau ses destinées, a sanctionné la politique que nous avons inaugurée. Une telle politique, toute d'initiative et de progrès, ne peut être mise en pratique sans que ceux qui sont appelés à en bénéficier ne consentent à s'imposer quelques sacrifices.

Le gouvernement, tout disposé qu'il est à accueillir avec faveur les projets qui peuvent contribuer à l'avancement de la Province, ne peut perdre de vue qu'il faut pourvoir aux *voies et moyens* chaque fois qu'un projet nouveau est mis à exécution.

Les besoins de la Province étant en raison de son immense étendue, il est admis que l'initiative privée est impuissante pour la plupart du temps. La population, comparativement restreinte et avec des ressources très limitées, se voit donc forcée de demander au gouvernement les améliorations d'utilité générale. C'est avec satisfaction que je puis déclarer que, nonobstant la pression presque irrésistible qui a été exercée sur le gouvernement, celui-ci a néanmoins su se maintenir dans les limites du possible.

Je ne crains pas de l'affirmer, la politique du gouvernement a été des plus heureuses, et les quelques sacrifices qu'elle peut exiger maintenant de la Province ne sont rien comparés aux immenses résultats qu'elle a produits.

Que la Chambre nous prête son concours loyal et, avec le chef distingué qui dirige la politique de la Province avec tant d'habileté et de succès, nous pouvons sans crainte avoir confiance en l'avenir.

DISCOURS

DE

L'HON. M. MERCIER

PREMIER MINISTRE

Prononcé à l'Assemblée Législative de Québec le 11 Décembre 1889

*En réponse à la critique de l'exposé financier par M. Hall, député de
Montréal, de la division No. 5.*

M. L'ORATEUR.—Je dois féliciter l'honorable député de Montréal-Ouest sur le discours habile qu'il vient de prononcer et du nouveau rôle qu'il vient de prendre. Je l'en félicite d'autant plus qu'il s'en est acquitté parfaitement bien comme du reste il s'acquitte de tout ce qu'il entreprend. Seulement, nous n'avons pas eu affaire, qu'il me permette de lui dire avec toute la déférence possible, à un trésorier présent, passé ou futur. Nous avons eu affaire à un avocat, et, comme avocat il a plaidé sa cause. Il l'a plaidée comme il plaide les causes de ses clients, mais j'ai constaté, depuis que je pratique au barreau à Montréal, que les plus grands efforts de son talent ont eu lieu lorsqu'il plaide une mauvaise cause. Il démontrait avec tant de bonne foi qu'il avait raison que ses adversaires étaient quelquefois embarrassés pour lui répondre. Je ne voudrais pas aller jusqu'à dire que c'est ma position dans le moment, mais je me suis convaincu d'une chose, c'est qu'il a réussi à persuader quelques-uns de ses amis qui hésitaient beaucoup avant qu'il vint à commencer son discours. Il a réussi à les convaincre, dis-je, que sa cause était bonne. Voici le mode habile qu'il a adopté. Il commence à procéder par détail. Il parle de l'augmentation des dépenses sur certains chapitres, et quand il a réussi à démontrer quelques items assez importants, il conclut en disant que le gouvernement actuel est extravagant. Quand il a fait cet exposé de détail, il arrive à l'ensemble et il dit : Voyez à quel résultat vous arrivez. C'est tout simplement désespérant et la province de Québec s'en va à la ruine.

Il a eu le soin cependant d'ajouter que la province était riche, et qu'elle pourrait supporter encore quelques dépenses additionnelles, si on avait le soin de pourvoir à un revenu nécessaire.

Avant d'examiner quelques-uns de ces détails et de jeter un coup d'œil sur l'ensemble de la démonstration de notre ami, permettez-moi de faire une couple de remarques préliminaires.

L'honorable député est effrayé parce que, pour l'année qui finit le 30 juin 1890, les dépenses totales se sont élevées à \$3,812,000. Était-il aussi effrayé que cela quand, en 1881-82, les dépenses se sont élevées à \$3,628,000 ?

M. l'Orateur, je prends ces deux chiffres-là, et vous allez voir comme la comparaison est juste. En 1881-82, il y a eu des élections générales comme en 1889-90, de sorte qu'on peut charger les dépenses des élections générales dans un cas comme dans l'autre, avec cette différence que nous avons fait des élections dans 73 comtés, et en 1881-82 on n'en fit que dans 65. C'est un détail peu important. Toujours est-il que les dépenses totales de 1881-82 ont été de \$3,628,000 et les dépenses de 1889-90 de \$3,812,000, différence en chiffres ronds \$200,000.

Est-il nécessaire de s'effrayer ? Est-il juste de nous faire un reproche à ce sujet ? Comment va-t-on justifier cette augmentation de \$200,000 ? Si on ne la justifie pas, nous sommes coupables, et si nous la justifions de l'aveu même de ces messieurs, qu'y a-t-il à dire ? Il ne suffit pas d'opposer chiffre à chiffre, mais il faut les raisonner, il faut s'en rendre compte, il faut les expliquer. Il faut voir s'ils peuvent être justifiés. Or, je dis à la face des comptes publics que nous justifions cette dépense. On nous reproche pour 1889-90 une dépense de \$3,812,000, tandis qu'en 1882, nous leur reprochions une dépense de \$3,628,000, ce qui fait une différence de \$200,000. Or, donnez-nous crédit d'abord pour une somme de \$242,000 de plus pour le service d'intérêt que nous payons pour des emprunts faits pour payer vos dettes. Nous ne sommes pas ici sur un husting où un orateur habile peut surprendre la bonne foi de son auditoire. Nous sommes 73 députés, les élus du peuple, supposés être intelligents. Je crois que nous sommes incapables de nous laisser surprendre même par l'homme le plus habile. Si les 200,000 d'augmentation ne représentent pas même l'intérêt des emprunts que nous avons été obligés de faire pour payer les obligations de nos amis, comment peuvent-ils nous faire des reproches ? Or, tout le monde sait qu'en 1882, l'année même que ces messieurs ont dépensé \$3,628,000, ils ont voté des crédits aux chemins de fer, ils ont engagé la province à des intérêts pour plus de \$100,000. Tout le monde sait qu'avant que ces messieurs aient laissé le pouvoir en 1886, ils ont voté des subsides aux chemins de fer. Ils ont engagé encore le crédit de la province pour un intérêt de plus de \$100,000, ce qui fait \$200,000 et cela sans pourvoir pour un sou au paiement de ces crédits aux chemins de fer.

Et quand nous sommes arrivés pour faire face aux obligations les plus pressantes, nous avons emprunté 3 millions et demi de piastres qui à 4 pour cent seulement représentent au delà de \$140,000. Eh bien, si nous avons dépensé durant l'année dernière \$200,000 de plus que ces messieurs dépensaient en 1882, et si on justifie ce surplus de dépenses seulement par l'augmentation du service des intérêts, qu'est-ce que ces messieurs ont à dire ? Ne sommes-nous pas obligés de payer l'intérêt sur les capitaux que nous avons empruntés pour payer leurs dettes ?

Où était-il mon ami de Montréal de la division No. 5 à cette époque? Il était dans la politique comme aujourd'hui. Il supportait les messieurs qu'il supporte aujourd'hui? A-t-il dit un mot contre M. Chapleau? A-t-il critiqué les dépenses? Non, et ils dépensaient dans cette année, 1882, \$3,628,000, avec des dépenses beaucoup moins considérables que celles que nous avons à supporter.

Mais aujourd'hui il est sévère, parce que nous dépensons \$200,000 de plus qu'alors, lorsque nous justifions cette augmentation comme je viens de la justifier.

Plus que cela, les mêmes hommes qui nous reprochent l'augmentation de la dépense sont les mêmes qui en 1888 ont laissé passer à l'unanimité, ou du moins sans enregistrer leur vote pour protester, les résolutions des chemins de fer. Pourquoi? C'est parce que ces messieurs de l'autre côté avaient demandé et obtenu des subsides pour les chemins de fer. Ils étaient intéressés à se taire, et ceux qui ne l'étaient pas firent comme les autres.

Et c'est après cette générosité de notre part, quand nous avons risqué notre popularité pour construire des chemins de fer, contrôlés par nos adversaires, et à leur demande, c'est alors, dis-je, qu'on vient nous reprocher ces dépenses!

M. l'Orateur, je croyais que la reconnaissance pouvait exister chez les hommes publics comme chez les autres hommes, et que ceux qui étaient à nos genoux dans ce temps-là pour demander des subsides ne seraient pas les premiers à nous jeter la boue à la face, aujourd'hui, et à nous critiquer.

Parmi ces dépenses extraordinaires que l'on nous reproche aujourd'hui et qui en ont augmenté le total, il y a des choses dans lesquelles ces messieurs ont concouru, et si on veut persister dans ce système de dénigrement au sujet de l'augmentation de l'indemnité des membres de la législature, je pourrais bien rappeler ce fameux *Round Robbin* signé par les messieurs de l'autre côté pour obtenir cette augmentation, et alors il faudra qu'ils cessent de crier à l'augmentation des dépenses de la législation. Je me rappelle que j'étais alors au bout de cette table, entouré de quelques-uns de nos adversaires qui voulaient absolument que l'on mit \$1,000 au lieu de \$600 qui était le chiffre de l'indemnité à cette époque.

Je sais ce que j'ai dit. Je dis alors: Vous n'aurez pas \$1,000, mais je vais peut-être essayer de vous donner \$800, et un de ces messieurs que je vois dans ce moment de l'autre côté, un de ceux qui ont crié le plus fort sur les hustings ou ailleurs que nous avions augmenté l'indemnité des députés, a dit: "Gardez vos \$800, nous n'en voulons pas; c'est \$1,000." Mais il a changé d'opinion et il a pris les \$800.

Cet item seul de \$200 pour 89 membres fait une augmentation de \$17,800. Nous étions avant cette année 89 avec les conseillers législatifs. Nos adversaires sont bien prêts à approuver ces détails de l'augmentation, mais ils refusent d'accepter le montant en bloc, c'est-à-dire, ils veulent bien soutirer de la caisse ce qui leur est agréable, mais ils

ne veulent pas faire l'addition en faveur du gouvernement. Forts sur les soustractions, ils faiblissent devant les additions.

Mon ami a parlé de l'item de la législation. Je n'entrerai pas dans tous les détails, car ce serait fastidieux ; ça deviendrait ennuyant. Mais notre ami nous a dit : La législation a coûté cette année \$312,000, quand, dit-il, en 1886, elle n'a coûté que \$181,994. D'abord il faut retrancher les dépenses d'élection, les élections de 1886 ne sont chargées que dans l'année 1886-87. Aussi voyons nous tout de suite cet item monter pour l'année suivante à \$278,000, c'est-à-dire que nous avons eu des élections à partir du 1er juillet 1886 à aller au 30 juin 1887. Vos dépenses ont augmenté de près de \$100,000. Est-il juste de prendre comme point de comparaison l'année 1885-86, où il n'y a pas eu d'élection, pour l'année 1890, où il y a eu des élections ?

Mais si vous voulez faire une comparaison, prenez le même item pour 1881-82 et comparez-le avec celui de 1890 ; il y a eu une élection générale en 1882, et vous verrez que la différence n'est pas bien grande. La différence n'est pas forte, si vous retranchez les \$17,400 de l'augmentation de l'indemnité des députés ; il n'y a presque pas de différence.

Prenons une autre comparaison. Comparez l'année dernière avec l'année 1886-87, dont nous ne sommes pas responsables, pour la législation. Vous avez \$278,000 comparés à \$312,000. Si vous prenez les \$17,400 pour l'augmentation de l'indemnité des députés, vous n'avez presque pas de différence, et vous avez 8 comtés additionnels où les dépenses d'élection ont été faites de plus qu'en 1882. Toutes les dépenses d'élection se montent à la somme de \$43,000, de sorte que vous voyez par ces détails que mon ami a été injuste sans le vouloir sans doute, parce qu'il est certainement un des hommes qui, ordinairement, traite les questions de la manière la plus juste, la plus équitable et la plus raisonnable possible.

Un autre détail et je finirai par là cette partie de mes observations. Dans les dépenses ordinaires vous devez comprendre les charités, n'est-ce pas M. l'Orateur ? Personne ne nierait que les charités sont comprises dans les dépenses ordinaires. Quelle différence y a-t-il entre les charités que nous faisons et celles que ces messieurs faisaient ? Ils avaient commencé sous le régime de l'économie à retrancher 10 pour cent tous les ans sur les crédits de la charité. Ne faisons pas de sentiment, ne prenons que le côté pratique de la question. Quand nous sommes arrivés, nous avons arrêté cette diminution, non seulement cela, mais nous avons augmenté dans une foule de cas ces allocations, même nous avons accordé des crédits nouveaux, et mon ami nierait-il qu'il a été un de ceux qui ont contribué à faire accorder des crédits nouveaux pour les charités ? Est-ce qu'il n'est pas un de ceux qui ont demandé d'augmenter les crédits de certaines institutions de charité dans la province de Québec ? Pourquoi a-t-il demandé cela ? Parce qu'il

croiyait que c'était nécessaire. Or, si c'était nécessaire pour lui, pourquoi ne serait-ce pas nécessaire pour un de mes amis? Si c'était nécessaires pour deux membres de la législature intéressés dans deux institutions de bienfaisance de la province, est-ce que ce n'était pas nécessaire pour les soixant-cinq députés. Si c'était nécessaire pour les six-vingt-cinq députés, est-ce que ça ne pouvait pas être nécessaire pour les évêques de la province: est-ce que ça ne pouvait pas être nécessaire pour les prêtres, est-ce que ça ne pouvait pas être nécessaire pour les religieuses qui se dévouent toute leur vie avec un admirable esprit de sacrifice.

Toutes ces demandes qui ont été faites étaient appuyées en grand nombre par ces messieurs.

Maintenant on nous les reproche, ces charités. Est-ce juste? Et quand on demande la charité à quelqu'un et quand on obtient du gouvernement une augmentation de crédit pour les institutions de bienfaisance, a-t-on le droit de venir nous reprocher le total de ces crédits qui ont été augmentés? Prenez tous les services, ils sont dans le même cas.

Est-ce que nos adversaires qui nous ont fait les demandes pour construire des chemins de fer ou des travaux de colonisation n'ont pas été servis comme il faut? Est-ce que nos adversaires n'ont pas contribué comme nous dans ces dépenses? Oui, et cependant on nous les reproche.

M. l'Orateur, ce n'est pas juste. Et quand mon ami de Montréal réfléchira un peu à ce qu'il a fait ce soir, il sera forcé d'admettre qu'il n'a pas été juste à l'égard de ses constituants, qu'il n'a pas été juste à l'égard du gouvernement. Nous n'avons jamais refusé, pas plus à lui qu'aux autres représentants de la minorité, les allocations qu'ils ont cru devoir nous demander. Quand il nous a demandé quelque chose pour les maisons d'éducation protestantes, on le lui a accordé. Quand il nous a demandé d'augmenter le crédit de l'hôpital protestant de Montréal et de le mettre sur le même pied que l'hôpital catholique de Montréal, nous y avons consenti. Quand il nous a demandé certains crédits pour les institutions de charité que les protestants ont à cœur, nous les avons accordés. Quand on nous a demandé des crédits pour les Juifs de Montréal, nous les avons accordés, parce que nous avons cru que c'était notre devoir de protéger cette minorité.

Quand on est venu nous demander ici à Québec et à Montréal, au nom de la minorité de donner des crédits spéciaux pour protéger les femmes anglaises et protestantes, qui étaient délaissées, nous n'avons pas hésité. Nous avons cru qu'il était nécessaire de protéger ces institutions. Nous avons dit: vous, les dames de Québec et vous, les dames de Montréal, qui recueillez ces pauvres femmes qui ne parlent pas la langue de la majorité, qui ne professent pas la religion de la majorité, qui se trouvent exposées, qui n'ont pas la protection voulue dans un pays étranger, nous allons vous aider, parce que vous nous représentez que vous

n'avez pas l'argent nécessaire pour faire toutes les dépenses voulues. Nous allons vous accorder la protection que nous accordons à tous. Nous voulons justice pour tous. (App.)

Qu'ai-je besoin d'aller plus loin ? Il n'y a pas encore quinze jours, celui qu'on critique si sévèrement, mon ami le trésorier, nous demandait un crédit pour Sherbrooke, pour une bibliothèque protestante et pour une institution protestante qui n'avait jamais reçu aucun octroi des gouvernements précédents. Nous l'avons accordé. Mais pensez-vous qu'à force d'accorder des crédits à tous ceux qui en demandent, quand nous le trouvons nécessaire, que nous n'augmenterons pas nos dépenses ? Pensez-vous que si nous voulions mesquiner, n'accorder de faveurs qu'à nos amis et toujours les refuser à nos adversaires, nous ne montrerions pas des budgets plus satisfaisants ?

Ce n'est pas notre politique, parce que ce n'est pas une politique juste, et nous ne voulons pas faire de mesquinerie dans l'intérêt de notre parti aux dépens de la province de Québec.

Laissons les détails ; je passerais la nuit à les donner tous et j'arriverais à un résultat désastreux pour nos adversaires, parce que je prétends que, comparativement, ils ont retiré plus du trésor public que nos amis.

Si vous prenez ce qui a été accordé pour les chemins de fer depuis que nous sommes au pouvoir, vous verrez que nos adversaires ont émargé 75 p. c. de plus que nos amis. Qu'il me suffise de rappeler le chemin de la Baie des Chaleurs. Cette compagnie était contrôlée par M. Riopel, le député conservateur au fédéral, et M. Robitaille, ancien gouverneur de la province de Québec, deux hommes qui nous ont fait, l'un entre autre personnellement et politiquement, le plus grand mal qui pouvait être fait, un homme qui, lorsqu'il était gouverneur, ne se contentait pas de régner mais qui voulait gouverner. J'ai le droit de le dire, parce que c'est dans l'histoire. Il n'est plus gouverneur ; il est redevenu un politicien et un spéculateur de chemin de fer. Et qu'a-t-il fait de l'argent qu'il est venu nous mendier ici, nous disant que c'était pour construire un chemin de fer ? Qu'est-ce qu'il en a fait ? il l'a mis dans sa poche. (Rires.)

Allez demander à ces pauvres ouvriers qui ont travaillé pendant des mois et des mois, à la pluie, au froid, avec toutes les misères possibles pour gagner une piastre par jour ; si l'on était pas intervenu ils n'auraient pas été payés. Allez demander aux cultivateurs à qui l'on a volé les terres ; si l'on n'était pas intervenu, les terres ne seraient pas payées. Allez demander aux marchands qui ont fourni les provisions et tout ce qui était nécessaire pour soutenir cette armée de travailleurs, sans nous ils n'auraient pas été payés, et cependant si nous avons accordé ce subside nouveau, il y a eu comme conséquence augmentation dans le service de l'intérêt, car qui dit dépense sur le capital dit augmentation sur le service des intérêts, et on nous reproche cela ? Voulez-vous que je vous nomme

toutes les autres compagnies contrôlées par des conservateurs qui étaient à nos pieds nous demandant des subsides, par conséquent faisant augmenter la dette et le service des intérêts ? C'est inutile ; l'on me devine n'est ce pas ?

Nous sommes au 9 décembre 1890. Nous avons eu les élections le 17 juin. Toutes ces dépenses qu'on vient nous reprocher aujourd'hui étaient dans le budget et les comptes publics avant les élections. La majorité et quelquefois l'unanimité de l'ancienne Chambre les a approuvées et votées. Nous sommes allés au peuple avec ce dossier que nos adversaires traitent de dossier d'extravagance. On a cherché à nous faire condamner par le peuple, et lorsque nous étions sur le point de partir, un de nos adversaires, un des plus éloquents, qui n'est plus ici nous dit : " Nous irons devant le peuple, et vous serez balayés par l'indignation publique." Nous sommes allés devant le peuple et notre majorité de 17 a monté à 25 ou 26, et à l'heure qu'il est le gouvernement que l'on a voulu faire croire être le gouvernement le plus extravagant de la province de Québec, est revenu plus fort que jamais. Pourquoi ? Quelle en est la raison ? Pourquoi ? Parce que nous avons été francs. Nous avons dit avant de partir ce que nous voulions dépenser, ce que nous voulions faire, et le peuple a prêté cette franchise presque brutale à la politique capiteuse, je ne dirai pas hypocrite par ce que le mot ne serait pas parlementaire, mais je dirai politique cachée et peu franche de nos adversaires.

Aussi, quand le peuple, qui en définitive est le juge et qui sait se servir de la balance politique, a vu les deux partis dans les deux plateaux, il a dit : " J'aime mieux celui qui pèse plus, quand même il dépense plus que l'autre qui est plus léger et qui n'est pas franc ; " et aussi nous sommes revenus plus forts.

Et je me rappelle, M. l'Orateur, les scènes qui sont passées sur les hustings, et tous mes amis qui m'entourent s'en rappellent. Quand nous avons été dans la lutte pour faire triompher notre drapeau, nous avons été l'objet des plus graves accusations. On ne s'est pas contenté de nous taxer d'extravagance, de dire que nous menions la province à la ruine, mais on a été jusqu'à dire — et je pourrais nommer les députés qui sont ici, qui ont eu l'audace de le dire sur les hustings — que nous nous enrichissions aux dépens du public, que de pauvres nous étions devenus riches, que nous menions un train de vie scandaleux, et on laissait croire au peuple que c'était là l'explication de l'augmentation des dépenses. On a été jusqu'à dire que l'on trouvait moyen de bâtir des châteaux qui coûtaient des millions ; que l'on roulait, qu'on avait carrosses, chevaux et voitures et que partout l'on faisait des extravagances telles que les gens honnêtes des deux partis devraient faire un effort pour se débarrasser de nous, et on disait : jusqu'où la province de Québec va-t-elle aller avec ce système ? On ne dit pas cela ici. En bonne compagnie on ne dit pas de ces bêtises. Mais quand on est devant ce bon peuple qui est si honnête,

mais se laisse tromper quelquefois, nos adversaires n'y regardent pas à deux fois pour dire de ces bêtises-là.

Mais laissons ça de côté. Pourquoi recommencer ? Le jugement est rendu. Le procès a été plaidé amplement par ces messieurs. Le procès est jugé et il n'y a pas une de ces accusations que l'on nous reproche depuis ce matin qui n'a pas été jugée par les électeurs. Est-ce que ces messieurs ont été envoyés ici pour renverser la décision du corps électoral ? Je pense bien que cela leur ferait plaisir ; puisque le corps électoral leur a été si peu favorable, ils aimeraient bien à réussir dans leur entreprise, mais pour cela il faudrait considérer cette Chambre comme cour d'appel. Or, cette cour n'est pas une cour d'appel, mais simplement une cour constituée précisément pour exécuter la décision du corps électoral. Pensez-vous que cette cour va dire que le peuple a eu tort de vous condamner ? Ça toujours été notre conviction que vous auriez dû être condamnés bien avant cela et si vous ne l'avez pas été plus tôt, c'est que vous avez été plus habiles que d'autres. Mais, on vous tient, vous êtes condamné à rester dans les flammes du purgatoire pendant 5 ans. Ça me fait bien de la peine et l'on pourrait peut-être faire dire des messes pour diminuer vos tourments. Mais quand vous en sortirez, vous le devrez aux bonnes prières et non à vos bons actes.

Or, si le verdict est rendu, pourquoi recommencer ? M. l'Orateur, j'ai un conseil à donner à mes adversaires. Ils ne sont pas obligés de le suivre mais je les prie de ne pas le rejeter légèrement ; ce conseil c'est de se soumettre de bonne grâce à leur triste sort.

Je n'ai pas l'intention de fatiguer la Chambre plus longtemps. Nous avons le peuple avec nous, le peuple a approuvé nos dépenses, le peuple approuve notre politique. Nous devons marcher avec cette politique. Dans quelques jours nous soumettrons les résolutions des chemins de fer. Il y aura parmi les chemins de fer subventionnés des entreprises qui sont encore contrôlés par nos adversaires. S'ils veulent critiquer notre politique des chemins de fer, ils ont un devoir à remplir, c'est de commencer par demander qu'on retranche les subsides qu'ils ont sollicités de nous, et quand nous aurons retranché ces items, vous pouvez être sûrs d'une chose, c'est que la majorité de la Chambre ne trouvera pas que le montant qui restera sera trop élevé.

J'espère que je n'ai pas été trop long et j'espère que je n'ai pas été trop violent. Je voulais être court et je voulais être affable. Ai-je réussi ? Je ne le sais pas. Je suis sûr d'une chose, si je n'ai pas réussi, je n'ai pas été plus malheureux que mes adversaires quand ils veulent critiquer le budget de mon honorable ami. Malgré leur talent et leurs efforts, ils ne réussissent guère. (Applaudissements.)

pour dire

Le procès
ne de ces
electeurs
electoral ?
té si peu
faudrait
d'appel,
du corps
de vous
ndamnés
s habiles
omes du
faire dire
evrez aux

conseil à
ne pas
iste so.t.

le peuple
ne. Nous
es résolu-
les entre-
otre poli-
demander
retranché
ne tron-

lent. Je
e suis sûr
diversaires
at et leurs

